

**LE COMMERCE ÉQUITABLE COMME INSTRUMENT DE
L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT :
ENJEUX, IMPACTS, ENSEIGNEMENTS, STRATÉGIE,
MODES OPÉRATOIRES ET INDICATEURS**

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Avril 2009

INTRODUCTION

(1) Le commerce équitable apparaît comme une approche prometteuse pour favoriser le développement des populations marginalisées du Sud, dans un contexte au Nord caractérisé par la volonté d'un nombre croissant de consommateurs de donner un sens à leurs achats. Toutefois, ses contours ainsi que ses impacts réels sont insuffisamment cernés, notamment par rapport aux autres standards volontaires de durabilité.

Dans les pays du Nord, l'engagement pour une société davantage préoccupée par le sort des plus démunis se constate de plus en plus, notamment chez les jeunes. La crise actuelle, qui s'analyse également comme une crise morale ou une crise des valeurs, ne peut que conforter cet engagement. Toutefois, contrairement aux décennies écoulées, l'engagement passe beaucoup moins par une lutte idéologique dont les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances. Désormais, il se traduit plutôt par des actes dont leur auteur espère qu'ils auront des répercussions directes, et le premier de ces actes est l'achat au quotidien. Le « consomm'acteur » aura tendance à privilégier des achats en cohérence avec sa propre sensibilité, d'où la croissance des produits favorisant le développement durable, qu'ils soient plus respectueux de l'environnement (produits biologiques notamment) et/ou qu'ils contribuent au développement des populations du Sud (produits équitables notamment).

Dans ce contexte, le commerce équitable apparaît comme une forme d'engagement conciliant une forme de « quête de sens » au Nord et le développement des populations défavorisées au Sud : les organisations de commerce équitable au Nord et des représentants d'organisations de producteurs du Sud engagés dans le circuit équitable témoignent du rôle important que tient le commerce équitable en tant qu'outil de développement.

Toutefois, bien que le commerce équitable bénéficie d'une forte notoriété, ses contours sont insuffisamment cernés : comment fonctionne-t-il ? qui sont les bénéficiaires ? quel est son impact réel au Sud ? quelles sont ses limites ? la promesse de développement au Sud est-elle réellement tenue ou n'est-ce qu'un nouvel avatar des spécialistes marketing ? ... Les interrogations se font plus pressantes avec le développement de produits (et l'accumulation des messages qui les accompagnent) se réclamant du commerce durable, éthique ou équitable, sans que la frontière entre les différents concepts ou que leurs territoires respectifs soient clairement identifiés et explicités au grand public.

(2) La France apparaît en retrait, par rapport à d'autres bailleurs européens, dans le soutien apporté au commerce équitable. L'AFD, qui vient de reprendre une partie des prérogatives du MAEE, s'interroge sur la place à accorder au CE dans ses interventions futures.

L'intervention des bailleurs publics français dans le commerce durable ou équitable est modeste comparativement à d'autres bailleurs européens comme le Royaume Uni, la Suisse, les Pays Bas, l'Allemagne ou l'Union Européenne. Elle a véritablement débuté en 2004 avec le Fonds de Solidarité Prioritaire sur le CE mis en place par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes. Depuis son achèvement en 2007 et la réorganisation du dispositif français de l'Aide Publique au Développement, la thématique du commerce équitable a été transférée à l'AFD, dont l'action dans ce domaine consiste en :

- Le financement d'un projet de développement du coton équitable et bio équitable en Afrique de l'Ouest et du Centre.
- La réalisation d'études ponctuelles sur la faisabilité du développement de filières équitables, notamment dans le cadre du PRCC.
- La signature d'un accord cadre de partenariat avec la PFCE, qui s'est notamment traduite par le soutien à des colloques ou des manifestations d'éducation au développement comme le Forum National du Commerce Équitable en 2008.

Aujourd'hui, l'AFD est en phase de réflexion sur son implication future dans le CE. Le séminaire « Commerce Équitable et développement » organisé par l'AFD et la PFCE le 1^{er} Octobre 2008 a suscité un vif intérêt du côté de l'AFD, mais également des interrogations concernant la fiabilité des labels et la transparence des acteurs.

(3) L'étude objet du présent rapport a comme objet de contribuer à la définition d'axes d'intervention possibles pour l'AFD dans la thématique du commerce équitable.

L'étude a couvert un large champ d'investigation débouchant sur des propositions d'intervention possibles de l'AFD dans le commerce équitable. Les domaines couverts par l'étude ont été les suivants :

- **Une présentation rapide du commerce équitable** a montré l'existence de plages importantes de convergence entre le mandat de l'AFD et les objectifs et modes opératoires du commerce équitable, en développement rapide depuis le début des années 2000.
- **Une revue des impacts** a permis d'identifier les impacts avérés du commerce équitable, les points en débat au sein de la communauté équitable et ceux qui mériteraient un approfondissement.
- **Une revue de l'approche des principaux bailleurs européens engagés dans le commerce équitable** a abordé de nombreux points : place du CE par rapport aux autres initiatives de commerce durable, types d'intervention, modes opératoires, problématiques du changement d'échelle, de la qualité, modalités du suivi-

évaluation. Les principaux enseignements de ces actions ont également été mis en évidence.

- **Des propositions d'intervention dans le commerce équitable** ont été élaborées pour l'AFD, à partir des principaux besoins identifiés : renforcement de capacités des acteurs au Sud, éducation au développement au Nord, meilleure adéquation entre offre et demande de produits équitables, financement des opérateurs, amélioration de la gouvernance des principaux systèmes de commerce équitable.
- **Des indicateurs pertinents et un dispositif de suivi-évaluation** sont proposés afin de permettre de mesurer l'impact que pourraient avoir les possibles interventions de l'AFD dans le commerce équitable, et de les justifier par rapport aux demandes légitimes d'une utilisation efficace de l'Aide Publique au Développement.

(4) Le présent rapport est une synthèse de plusieurs rapports thématiques, qui comportent eux-mêmes différentes annexes.

Des rapports thématiques ont été élaborés pour chacun des objectifs précisés dans les termes de références de l'étude, à savoir :

- **Objectif 1 :** Les apports du CE comme une réponse parmi d'autres aux problématiques de développement. Le rapport est accompagné des annexes suivantes :
 - Annexe 1 : Filières labellisées et filières intégrées.
 - Annexe 2 : Le fonctionnement des filières labellisées.
- **Objectif 2 :** Revue des résultats sur l'impact du CE, analyse des débats et des indicateurs utilisés. Le rapport est accompagné des annexes suivantes :
 - Annexe 3 : Base de données des études d'impact dans le secteur du CE.
 - Annexe 4 : Indicateurs de résultats de FLO et de l'AFD.
 - Annexe 5 : Indicateurs d'impact de FLO/MHF et de Solidaridad.
- **Objectif 3 :** Revue des approches de différents bailleurs de fonds publics et privés dans le financement de projets de CE. Le rapport est accompagné des annexes suivantes :
 - Annexe 6 : Le programme de financement stratégique à FLO International.
 - Annexe 7 : Fiches bailleurs.
- **Objectif 4 :** Proposition de modes opératoires envisageables impliquant acteurs de la société civile et bailleurs. Le rapport est accompagné de l'annexe suivante :
 - Annexe 8 : Diagnostic des besoins de financement du CE et de l'offre actuelle de services financiers.

S O M M A I R E

1. LES APPORTS DU COMMERCE ÉQUITABLE AUX PROBLÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT	1
1.1. Objectifs et modes opératoires du commerce équitable.....	1
1.2. Evolution récente du Commerce équitable.....	4
1.3. Le Commerce équitable comme un outil au service du développement.....	5
2. REVUE DES RÉSULTATS SUR L'IMPACT DU COMMERCE ÉQUITABLE	7
2.1. Impacts micro sur les producteurs/artisans et leur famille.....	7
2.2. Impact méso sur le renforcement des capacités des OP et la structuration des filières équitables	9
2.3. Impact sur la qualité des produits et la préservation de l'environnement	10
2.4. Impact macro sur le développement local, voire régional ou national.....	11
3. POINTS EN DÉBATS ET POINTS À APPROFONDIR	12
4. REVUE DES APPROCHES DES PRINCIPAUX BAILLEURS DE FONDS ET ENSEIGNEMENTS .	15
4.1. Méthodologie d'approche et types d'actions soutenues	15
4.2. Modes opératoires	16
4.3. Problématique du changement d'échelle	18
4.4. Marchés de consommation.....	19
4.5. Elaboration de normes	19
4.6. Problématique de la qualité	20
4.7. Suivi évaluation	20
4.8. Principaux enseignements des expériences françaises et étrangères.....	21

5. INTERVENTIONS ET MODES OPÉRATOIRES ENVISAGEABLES POUR L'AFD 23

Préambule :	23
<i>5.1. Tableau récapitulatif des principales propositions de mode d'intervention de l'AFD dans le CE.....</i>	<i>23</i>
<i>5.2. Renforcement des capacités des acteurs du CE au Sud.....</i>	<i>27</i>
5.2.1. Appui aux producteurs/artisans et à leurs organisations	27
5.2.2. Appui aux pouvoirs publics dans la mise en œuvre de politique sectorielle du commerce durable ou des filières à haute valeur ajoutée économique, sociale et environnementale	32
5.2.3. Appui aux réseaux régionaux de producteurs équitables ou aux plateformes régionales des réseaux internationaux	34
<i>5.3. Education au développement et garanties apportées aux consommateurs au Nord.....</i>	<i>36</i>
<i>5.4. Adéquation entre offre et demande équitables, connexion des producteurs aux marchés.....</i>	<i>39</i>
<i>5.5. Appui au financement des opérateurs</i>	<i>42</i>
5.5.1. Appui au financement des opérateurs du Sud	42
5.5.2. Appui au Financement des opérateurs équitables ou d'investisseurs privés au Nord dans l'objectif de développer les filières au Sud	47
<i>5.6. Appui à une gestion coordonnée du CE et à la gouvernance du système</i>	<i>48</i>
<i>5.7. Etudes complémentaires à faire réaliser</i>	<i>50</i>
<i>5.8. Indicateurs pertinents et outils de suivi</i>	<i>51</i>

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APD	: Aide Publique au Développement
AFN	: African Fairtrade Network
AVSF	: Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BMZ	: Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CE	: Commerce Equitable
COFTA	: Cooperation for Fair Trade in Africa
CTB	: Coopération Technique Belge
DFID	: Department for International Development (Coop. britannique)
DGCD	: Délégation Générale de la Coopération au Développement (Coop. belge)
DGIS	: Délégation Générale de la Coopération Internationale (Coop. néerlandaise)
EAD	: Éducation Au Développement
F3E	: Fonds pour la promotion des Études préalables, des Études transversales et des Évaluations
FFEM	: Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FISONG	: Facilité d'Innovation Sectorielle pour les ONG
FLO	: Fairtrade Labelling Organizations
FSC	: Forest Stewardship Council
GMS	: Grandes et Moyennes Surfaces
GTZ	: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
ICCO	: Organisation Inter-églises de Coopération au Développement
IFOAM	: International Federation of Organic Agriculture Movements
IMF	: Institution de Microfinance
ISEAL	: International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance
OCE	: Organisation de Commerce Équitable
OP	: Organisation de Producteurs
PFCE	: Plate Forme pour le Commerce Équitable
PRCC	: Programme pour le Renforcement des Capacités Commerciales
4C	: Common Code for the Coffee Community
SECO	: Secrétariat d'État à l'Économie (Coop. suisse)
WFTO	: World Fair Trade Organization (ex-IFAT)

1. LES APPORTS DU COMMERCE ÉQUITABLE AUX PROBLÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT¹

1.1. OBJECTIFS ET MODES OPÉRATOIRES DU COMMERCE ÉQUITABLE

(1) L'objectif affiché du CE est de contribuer au développement des populations marginalisées du Sud (producteurs agricoles, artisans, ...) par l'instauration de relations plus durables et plus équitables entre partenaires économiques. La norme AFNOR X50-340 réaffirme les trois principes et critères qui sont à la base de la démarche du CE :

- « L'équilibre de la relation commerciale entre les partenaires ou co-contractants,
- L'accompagnement des OP et/ou de travailleurs engagés dans le commerce équitable,
- L'information et la sensibilisation du consommateur, du client et plus globalement du public au CE ».

(2) Le schéma général de fonctionnement du CE est fondé sur :

- **Le développement de la demande au Nord pour des produits CE** par des actions d'éducation au développement visant à sensibiliser les consommateurs, les distributeurs conventionnels et les entreprises agroalimentaires ; ces fonctions sont généralement accomplies par des organisations de promotion du commerce équitable (associations ou plate forme d'acteurs du CE).
- **Le développement d'une offre au Sud**, émanant d'organisations de producteurs agricoles ou d'artisans, ou de plantations, et qui satisfait les critères du CE (Cf. section (4) ci-après). Ce développement fait intervenir une multitude d'acteurs : bailleurs de fond du Nord (publics ou privés), ONG d'appui du Nord ou du Sud, institutions financières locales ou internationales, opérateurs économiques (importateurs, transformateurs, distributeurs, ...).
- **La réassurance des consommateurs du Nord sur le caractère équitable des produits CE**, qui passe par une information sur l'emballage (logo, informations spécifiques sur l'impact au Sud, ...), la distribution par un canal de distribution spécialisé et la garantie par un système de certification.

¹ Ce sujet est développé dans le rapport détaillé relatif à l'Objectif 1 de l'étude : « Les apports du Commerce Équitable comme une réponse parmi d'autres aux problématiques de développement ».

(3) Il existe deux types de filières dans le CE :

- **Les filières labellisées**, qui reposent sur des standards par produits, et le contrôle du respect de ces standards par un organisme indépendant. Les produits sont commercialisés par des acteurs économiques spécialisés dans le CE, et par un nombre croissant d'opérateurs du commerce conventionnel, leur caractère équitable se matérialise par l'apposition d'un logo sur l'emballage. L'initiative la plus ancienne et la plus développée est celle portée par la Fédération FLO, qui regroupe les différentes initiatives nationales Max Havelaar. Elle concerne aujourd'hui une vingtaine de produits alimentaires (notamment le café, le cacao, la banane, le thé, le sucre) ainsi que certains produits cosmétiques (beurre de karité notamment) et le coton-graine. En France, deux autres labels ont été créés récemment : ESR, à l'initiative d'Ecocert, et Bio Equitable, à l'initiative de PME du secteur biologique.
- **Les filières intégrées** : il s'agit en général de structures de CE s'approvisionnant par une centrale d'achat qui leur est propre ou qui est membre du réseau WFTO (ex-IFAT), et qui assurent jusqu'à maintenant l'essentiel de leur commercialisation par un réseau de boutiques spécialisées dans les produits du CE. Le caractère équitable est essentiellement assuré par la relation très directe entre les acteurs du Nord et les producteurs du Sud, ainsi que par l'appartenance à des réseaux tels que WFTO, qui apportent une certification des acteurs, pour l'ensemble des produits qu'ils produisent ou distribuent. En France, cette démarche est par exemple portée par la Fédération Artisans du Monde et sa centrale d'achat Solidarmonde, ainsi que par un grand nombre de structures de plus petite taille. Elle est portée au niveau européen par le réseau News (Réseau Européen des magasins du monde) et au niveau mondial par le WFTO.

(4) **Les produits labellisés FLO représentent 90% du chiffre d'affaire mondial du CE.** Les principales dispositions des standards FLO sont les suivants :

- L'engagement des acheteurs et des vendeurs « d'établir des relations stables et à long terme ».
- Le paiement par les importateurs d'un prix minimum garanti pré-défini et d'une prime de développement dont l'utilisation est laissée à la discrétion de l'OP ou de la plantation certifiée.
- Un préfinancement, par l'importateur, pouvant atteindre 60% des achats si le vendeur le demande.
- Un engagement des producteurs sur un fonctionnement démocratique et transparent de leurs organisations, ainsi que sur les aspects environnementaux et les conditions de travail.
- Des exigences de progrès portant principalement sur les producteurs et les OP, devant être respectées après la certification initiale, et prenant en compte la notion d'apprentissage et de progressivité.

Les principaux critères du CE de prix juste, de relation partenariale de long terme, de transparence et de respect des droits du travail sont communs à toutes les initiatives équitables, qu'elles soient labellisées ou intégrées.

(5) FLO comme le WFTO sont en train de faire évoluer leur système :

- Le processus de révision stratégique de FLO, engagé depuis 2007, vise à mieux coordonner l'action des initiatives nationales en renforçant le rôle de la Fédération FLO, donner une place plus importante aux acteurs du Sud dans la gouvernance du système, renforcer la qualité du service d'appui aux OP apporté par FLO et gérer le changement d'échelle avec une participation croissante des grands acteurs économiques des filières agroalimentaires et de la grande distribution.
- WFTO est en train de réfléchir à la mise en place d'un label produit, alors que jusqu'à présent la certification ne portait que sur des organisations ; cette évolution ouvrirait la voie à la distribution d'une partie des produits de ses membres via des opérateurs conventionnels, et à une convergence croissante entre filières labellisées et filières intégrées.

(6) Comme dans le commerce conventionnel, les OP intervenant dans le CE doivent être professionnelles et mobiliser des financements de court et moyen terme. Si les standards du CE, notamment dans la filière labellisée FLO, prévoient des instruments d'appui aux OP, ceux-ci sont insuffisants ou non contraignants, si bien que des appuis complémentaires apportés par des opérateurs de développement s'avèrent indispensables. Ainsi :

- **L'appui technique opérationnel aux OP est essentiellement assuré par des organismes spécialisés et financés par des bailleurs du Nord.** Cet appui est complémentaire de celui apporté par le service d'appui aux producteurs de FLO, qui vise à permettre aux OP de répondre aux exigences des standards, conserver la certification et/ou les appuyer dans la mise en place d'actions correctives adaptées en cas de non-conformité. Aux dires des opérateurs, le schéma OP/ONG d'appui/Importateur engagé dans le CE est celui qui fonctionne le mieux.
- **Le préfinancement des OP et, a fortiori, le financement d'équipements, restent insuffisants** malgré le développement d'outils à l'initiative de bailleurs privés ou publics du Nord².

Privilégiant des relations partenariales fortes et à petite échelle, les filières intégrées accordent davantage de place à l'appui technique et au préfinancement, mais celles-ci ne représentent qu'une faible partie du CE et rencontrent des difficultés importantes de financement de leurs activités d'accompagnement.

² Cf. annexe 8 jointe au rapport détaillé sur l'objectif 4, sur les besoins et l'offre de financement dans le CE

1.2. ÉVOLUTION RÉCENTE DU COMMERCE ÉQUITABLE

(1) Le CE est en essor rapide, au niveau mondial, depuis le début des années 2000 : son chiffre d'affaires total a été multiplié par 10 pour avoisiner les 3 milliards € en 2007 et le nombre de points de vente proposant des produits CE a augmenté de 50% en Europe, dépassant les 70 000 en 2007. Au Sud, le nombre d'OP et plantations labellisées Max Havelaar a été multiplié par 2 sur la même période, passant de 300 à 632 ; elles regroupent environ 1,5 millions de producteurs.

(2) La part de marché de certains produits équitables peut atteindre des niveaux significatifs dans certains pays, même si le CE ne représente encore qu'une très faible proportion des échanges mondiaux (0,01% en 2006) :

- En Suisse, les bananes certifiées représentaient plus de 50% du marché en 2006, les ananas, le miel et le sucre entre 15 et 20%, le café, les jus de fruits et le thé entre 5 et 7%.
- Au Royaume Uni, la vente de bananes, café, thé ou chocolat équitables atteint plus de 5% de parts de marché.

(3) Il existe un fort potentiel de croissance du CE au Nord, car de nombreux pays (Etats-Unis, Japon, France, Allemagne, Italie, Espagne notamment) ont une consommation par habitant faible ou très faible en 2007 : elle est inférieure à 4 €/an, loin des 21 €/an en Suisse et des 12 €/hab au Royaume Uni.

(4) En France, le CE a vu sa notoriété s'accroître très fortement au point d'atteindre 82% selon un sondage IPSOS d'avril 2008. La traduction en actes d'achat est cependant insuffisante, malgré le doublement du chiffre d'affaires du CE entre 2004 et 2007 : la consommation par habitant, de l'ordre de 3,3 €/an, reste inférieure à la moyenne européenne (4 €/an).

(5) Les plus grosses structures spécialisées en CE se professionnalisent. En France, les trois principales entreprises positionnées sur le CE (Ethiquable, Alter Eco et Lobodis) revendiquent une gestion professionnelle, sont engagées dans un processus de croissance avec vente en GMS et développement à l'export, et cherchent à se positionner sur le haut de gamme. De la même façon, des structures plus anciennes, comme Artisans du Monde, essayent de moderniser et formaliser leur mode de fonctionnement.

(6) La forte croissance du CE est surtout due à l'entrée ou à une implication plus importante d'acteurs de l'économie conventionnelle, appartenant :

- **à la grande distribution :** en France, la part des produits du CE distribuée en GMS est ainsi évaluée entre 60 et 70% (principales enseignes : Leclerc, Carrefour, Monoprix), et les marques de distributeurs représentent actuellement environ 30% des ventes de produits issus du CE ; une évolution similaire est également constatée dans les principaux pays européens et aux Etats-Unis ;

- **au secteur agro-alimentaire ou textile** : à titre d'exemple, des entreprises comme Dole, Unilever, La Redoute ou Armor Lux spécialisent une partie, pour le moment faible, de leur offre dans le CE. Starbucks et Cadbury annoncent une forte augmentation de leurs achats en café et cacao équitable pour les années à venir.

1.3. LE COMMERCE ÉQUITABLE COMME UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

(1) A travers ses objectifs déclarés, les populations ciblées et son mode opératoire, le CE apparaît clairement comme un des outils au service du développement des populations défavorisées du Sud :

- **Le CE développe une nouvelle approche du développement par le commerce, en intégrant les consommateurs du Nord dans la dynamique de développement au Sud.** Il constitue par conséquent un bon vecteur pour promouvoir l'éducation au développement dans les pays du Nord, dans la mesure où sa croissance repose en grande partie sur la sensibilisation des consommateurs.
- **Le CE contribue au développement des échanges Sud-Nord en introduisant de l'éthique dans les relations commerciales,** avec une volonté de mettre en place des relations durables entre partenaires, développer la valeur ajoutée au Sud et renforcer le poids des acteurs du Sud dans les filières, tout en respectant les critères de professionnalisme permettant de satisfaire une demande exigeante au Nord.
- **Le CE contribue à la promotion de la croissance économique en favorisant l'insertion des petits producteurs dans l'économie mondialisée,** par un renforcement des capacités techniques, managériales et commerciales de leurs OP ainsi que par l'objectif affiché d'intégrer des opérations d'aval (transformation, conditionnement, ...).
- **Le CE contribue au développement rural local,** par la création ou le développement d'activité économique avec une visée de pérennisation, et, dans le cas des filières labellisées FLO, l'utilisation possible de la prime de développement pour des actions pouvant avoir un impact économique ou social à l'échelle du village ou de la communauté.
- **Le CE peut également contribuer au développement des échanges Sud-Sud par des initiatives de développement de marchés équitables,** avec une adaptation de ses principes aux contextes locaux. Ces initiatives, naissantes pour le moment, concernent surtout des pays (Mexique, Brésil, Pérou, Inde notamment) à potentiel touristique important ou dans lesquels les classes moyennes ou aisées représentent une part non négligeable de la population.

(2) Le CE a toutefois un certain nombre de limites en terme d'adéquation entre l'offre et la demande de produits, d'appui technique aux OP pour répondre aux besoins spécifiques de leurs acheteurs et développer de nouveaux marchés, et de financement. Ces limites rendent indispensable le recours à des bailleurs publics ou privés.

(3) L'ensemble de ces points met en évidence :

- **une convergence forte entre les objectifs du CE et le mandat de l'AFD** : soutien à la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, auxquels s'est ajoutée plus récemment la protection des biens communs de l'humanité.
- **une complémentarité entre les modes opératoires et les limites du CE, et certaines des stratégies d'intervention, anciennes ou plus récentes, de l'AFD** : Programmes d'appuis au renforcement des OP, PRCC, financement du secteur privé, refinancement du secteur financier et de la microfinance, appui aux ONG.

2. REVUE DES RÉSULTATS SUR L'IMPACT DU COMMERCE ÉQUITABLE³

(1) Les études réalisées sur l'impact du CE, sur lesquelles s'appuie ce chapitre, portent essentiellement sur : i) l'impact sur les producteurs et leurs OP, ii) les produits agricoles, en premier lieu le café, et iii) l'Amérique Latine et les Caraïbes. A contrario, peu d'études ont été effectuées : i) sur l'impact du CE au Nord, ii) dans les secteurs non alimentaires comme l'artisanat et le tourisme, et iii) en Afrique francophone.

2.1. IMPACTS MICRO SUR LES PRODUCTEURS/ARTISANS ET LEUR FAMILLE

(1) **L'impact du CE sur le prix aux producteurs et le revenu brut dégagé par la production équitable est démontré dans la grande majorité des filières agricoles.** L'ampleur de l'amélioration dépend cependant :

- Du différentiel entre prix équitable et prix conventionnel, particulièrement élevé en période de bas cours mondial des produits conventionnels : l'impact du CE sur le revenu brut des producteurs est donc surtout élevé en période de crise des cours mondiaux sur les marchés conventionnels.
- D'une éventuelle combinaison avec la certification biologique, qui permet une meilleure valorisation des produits, dans les secteurs agro-alimentaires, textile voire cosmétique ; dans le cas de FLO, un prix de 10 à 15% supérieur au prix CE est prévu lorsque la production est également certifiée biologique.
- Des clefs de redistribution du prix entre l'OP (ou, dans certains cas, de l'opérateur privé -qu'il soit exportateur ou transformateur- qui reçoit le surprix équitable) et les producteurs, lorsque le prix minimum équitable est défini au niveau sortie d'usine (ex work) ou FOB, et non bord champ. Ces clefs sont fonction :
 - ✓ des coûts de structure de l'OP, liés à son degré de maturité et son professionnalisme,
 - ✓ de la capacité de négociation des producteurs vis-à-vis de leur acheteur, et du niveau d'engagement de l'importateur qui peut imposer un prix bord champ, lorsque l'exportation est réalisée par un opérateur privé d'aval et que le prix CE est fixé en FOB,
 - ✓ du nombre de maillons dans la chaîne d'exportation,

³ Ce sujet est développé dans le rapport détaillé relatif à l'Objectif 2 de l'étude : « Revue des résultats sur l'impact du commerce équitable, analyse des débats et indicateurs utilisés ».

- ✓ du rapport entre le nombre de membres de l'OP et les volumes équitables exportés, certaines OP préférant mutualiser les gains pour des investissements collectifs.

(2) Dans les filières artisanales, les améliorations de revenus bruts sont davantage liées à l'accroissement des débouchés à travers le circuit équitable plutôt qu'au facteur prix.

(3) L'impact du CE sur le revenu net global des producteurs est en général positif, mais l'ampleur dépend :

- de la pertinence des prix minima garantis et de leur ajustement à l'évolution des coûts supportés par les producteurs et leurs organisations, sachant que les coûts des productions équitables sont souvent supérieurs à ceux des productions conventionnelles du fait d'exigences accrues en termes de qualité
- du niveau d'engagement des acheteurs : certains opérateurs spécialisés effectuent des analyses de pertinence des prix minima fixés dans les standards FLO et les réajustent éventuellement à la hausse lorsque nécessaire,
- du volume de leur production commercialisée dans le circuit équitable,
- de la place de la spéculation concernée dans leur système de production.

(4) La garantie de prix des filières « labellisées » et l'engagement souvent respecté par les importateurs spécialisés d'une relation commerciale de plusieurs années ont un impact positif sur la sécurisation des revenus des producteurs et la réduction de leur vulnérabilité. Ceci a des répercussions, plus ou moins fortes selon les cas, sur le niveau de vie, la capacité d'investissement, la rentabilité et la viabilité des exploitations familiales. Cet impact est cependant fonction :

- des perspectives d'évolution des marchés équitables, comme dans le commerce conventionnel,
- du niveau d'engagement des importateurs : la majorité des acteurs spécialisés dans le CE en respectent un des critères différenciant, à savoir l'établissement d'une relation de long terme ; cependant, l'entrée de nouveaux acteurs moins engagés au Sud pose la question du maintien de ces relations partenariales entre importateurs et producteurs.
- de la capacité des OP à gagner et conserver des marchés, ce qui suppose un niveau d'organisation et de professionnalisme élevé afin, notamment, de pouvoir accéder à des ressources financières pour assurer la collecte dans de bonnes conditions, développer des capacités de gestion administrative, financière et logistique, et éventuellement investir dans des équipements pour garantir la qualité des produits bruts ou transformés.

L'impact du CE sur le niveau et la sécurisation des revenus des producteurs ainsi que sur leurs perspectives d'investissement à moyen/long terme est maximisé dans des contextes de :

- volumes commercialisés en CE supérieurs à un certain seuil, avec toutefois maintien d'une diversification des revenus,
- démarche qualité associée, en particulier en relation avec la certification biologique,
- fonctionnement démocratique et efficace des OP,
- implication suffisante des producteurs dans la définition et la mise à jour des prix minima,
- différentiel significatif entre le prix équitable et le prix conventionnel,
- existence de « réserves de productivité » pour l'investissement sur l'exploitation.

(5) L'impact du CE sur la sécurité alimentaire semble peu significatif, sauf dans certaines conditions spécifiques. Des études sur des filières vivrières telles que le fonio ou le quinoa, avec un suivi de familles suffisamment long dans le temps, pourraient permettre de mieux comprendre les impacts positifs ou négatifs du CE sur la sécurité alimentaire.

(6) L'impact indirect du CE sur le développement social des bénéficiaires est très souvent démontré en termes d'augmentation de l'estime de soi, d'apprentissage individuel, notamment de savoir faire pour les artisans, et de reconnaissance sociale de populations marginalisées. Par contre, la connaissance qu'ont les producteurs des principes du CE apparaît souvent comme très limitée.

(7) Le CE ne semble pas avoir d'effet particulier sur le genre, excepté dans les programmes de mise en place de filières équitables dans lesquels les aspects genre étaient clairement définis comme des objectifs au départ.

2.2. IMPACT MÉSO SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OP ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES ÉQUITABLES

(1) Les effets directs et indirects du CE sur la structuration et le renforcement des OP sont très importants, particulièrement dans les filières agricoles. Néanmoins, il apparaît clairement que les expériences les plus réussies en matière de diversification des produits et des services, et de changement d'échelle nécessitent toujours l'accompagnement concomitant par des programmes subventionnés d'appui aux OP.

Fortes d'une meilleure organisation et d'une plus grande solidité financière, les OP ont souvent gagné en autonomie et en maîtrise de la filière.

Ceci leur permet de capter une plus grande partie de la valeur ajoutée en :

- diversifiant leur offre de produits, ce qui accroît les débouchés potentiels et limite le risque de dépendance à une production ou un type de marché ;
- développant notamment des capacités propres d'exportation, leur permettant ainsi de ne plus passer par un exportateur ;
- intégrant en interne des fonctions de transformation et de conditionnement, souvent dans le cadre de démarches volontaires de certains importateurs spécialisés, ou en faisant accomplir ces fonctions à façon par des tiers ;
- participant, certes encore dans de rares cas, à des schémas innovants bénéficiant du soutien de certains bailleurs de fonds, tels que :
 - ✓ la prise en charge de la commercialisation de leur production au Nord, comme dans le cas de Liberation Nuts dans les noix,
 - ✓ la prise de participation au capital de structures de transformation et/ou de commercialisation au Nord, comme Divine Chocolate Ltd pour les produits à base de cacao et Agrofair pour les fruits,
 - ✓ la proposition de création de joint venture entre des financeurs hollandais et des OP Sud Américaines souhaitant investir dans des usines de transformation sur le café ou cacao

(2) L'impact du CE dans les plantations n'a pas encore été démontré. Le CE n'a pas encore prouvé sa capacité à améliorer significativement : i) la structuration des organisations de travailleurs salariés dans les plantations, ii) les conditions de vie des salariés employés dans des exploitations agricoles familiales ou des unités de transformation, et iii) la redistribution du profit lié à l'activité équitable parmi les travailleurs. Le nombre d'études d'impact relatives aux plantations et dont les résultats sont publiés reste cependant limité.

2.3. IMPACT SUR LA QUALITÉ DES PRODUITS ET LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

(1) Les programmes de renforcement des capacités des OP, souvent appuyés par des importateurs engagés soucieux de se positionner dans le haut de gamme pour notamment justifier le surprix équitable, se traduisent par une amélioration de la qualité des produits. Ces OP ont pu ainsi acquérir une connaissance plus fine des différents types de qualité demandés et des prix liés à ces différentes qualités, et ainsi mieux segmenter leur offre. Ceci leur permet d'accroître leur prix de vente et de conquérir de nouveaux marchés.

(2) L'impact direct du CE sur l'environnement est difficile à apprécier, même si les différentes démarches, notamment dans le cadre des filières labellisées, encouragent l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement. **Le CE apparaît donc potentiellement comme un moyen pour favoriser l'instauration d'un développement plus durable.**

(3) Le CE constitue souvent une première étape vers la certification biologique, facilitée par l'existence de surprix dans les standards CE pour la double certification.

(4) Le CE pourrait, en cas d'engouement excessif pour une spéculation, avoir des effets pervers sur la durabilité des systèmes de production, même si rien n'a encore été établi avec précision. Une étude va prochainement être effectuée pour préciser l'impact du CE sur la filière quinoa en Bolivie.

2.4. IMPACT MACRO SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, VOIRE RÉGIONAL OU NATIONAL

(1) Le CE peut, dans certaines conditions, avoir un impact au-delà des producteurs et de leurs organisations, notamment par l'utilisation de la prime de développement au niveau de la communauté pour des projets à vocation économique ou sociale. L'utilisation adéquate de la prime à cette fin suppose cependant une bonne articulation avec les pouvoirs publics en charge du développement local.

(2) Le CE n'apparaît pas comme un outil de régulation des prix au niveau mondial. Il peut par contre, dans certains cas matures, avoir des effets d'entraînement à la hausse sur les prix sur les marchés locaux, et dans une moindre mesure, sur le prix à l'export que peuvent négocier les OP équitables sur le marché conventionnel.

Les effets d'entraînement du CE sur les prix locaux sont constatés lorsque : i) son poids dans la production dépasse le seuil de 20 ou 30% au niveau local, régional ou national, ii) la demande est supérieure à l'offre et iii) le prix équitable est effectivement supérieur au prix conventionnel.

(3) Très indirectement, le CE participe à l'augmentation du poids politique des OP et du monde paysan en permettant la structuration des OP sur plusieurs niveaux et en les aidant à renforcer leur assise économique. Ceci a surtout été constaté dans certains pays latino-américains où les volumes de ventes équitables sont importants.

3. POINTS EN DÉBATS ET POINTS À APPROFONDIR⁴

(1) Les principaux points de débats qui apparaissent dans les études d'impact et les entretiens avec les acteurs sont liés :

- **À la capacité du CE à rassurer les consommateurs « non engagés » du Nord sur la promesse équitable**, en relation notamment avec :
 - ✓ La multiplicité des labels, source de confusion parmi les consommateurs, dans un contexte où l'information sur le CE est jugée insuffisante ; or, le changement d'échelle du CE ne se réalisera que si les consommateurs « non engagés » ont des garanties sur la promesse équitable.
 - ✓ l'absence de concurrence au niveau de la certification dans la filière labellisée FLO ; FLO réfléchit cependant à une possible ouverture de la certification à d'autres organismes que FLO-Cert à l'horizon 2012.
 - ✓ les multiples rôles que tient FLO/Max Havelaar (élaboration des standards, développement des marchés au Nord, structuration des filières, liens avec le certificateur FLO-Cert même si cette entité est devenue indépendante en 2004, ...) ainsi que son mode de financement, assis sur les volumes de produits équitables.
- **À la nature des acteurs économiques participant au CE au Sud comme au Nord, et leur niveau d'engagement dans le CE :**
 - ✓ Au Nord, certains acteurs de l'économie conventionnelle (Nestlé, Mac Donald, Dole, ...) affichent un engagement dans le CE alors que les volumes concernés sont très faibles et que leurs pratiques commerciales ne répondent pas, pour le moment, aux critères équitables. Le souhait de Starbucks et Cadbury d'augmenter significativement leurs achats de café et cacao équitables entraîne un risque de dépendance des OP vis-à-vis d'eux étant donné les volumes en jeu.
 - ✓ Au Sud, des interrogations se font jour quant à la pertinence de certifier des plantations ou des filières dans lesquelles l'autonomisation des OP n'apparaît pas comme un objectif à promouvoir.
- **À la participation effective des producteurs dans la construction des règles du jeu du CE et sa gouvernance :**
 - ✓ Cette participation est insuffisante au sein des filières labellisées, notamment FLO ; un des axes de la révision stratégique de FLO vise à remédier à cette situation.

⁴ Ce sujet est développé dans le rapport détaillé relatif à l'Objectif 2 de l'étude : « Revue des résultats sur l'impact du commerce équitable, analyse des débats et indicateurs utilisés ».

- ✓ Elle est plus importante pour WFTO, mais les enjeux sont différents car les activités commerciales des membres de WFTO sont plus faibles et ces derniers disposent d'une grande autonomie au niveau commercial.
- **À la capacité du CE à opérer un réel transfert de richesses au bénéfice des producteurs les plus pauvres au Sud :**
 - ✓ Le CE doit-il s'adresser aux plus défavorisés des producteurs/artisans du Sud ou également à ceux, peut-être moins défavorisés, mais qui sont capables de mieux répondre à la demande de leurs acheteurs et d'avoir un effet d'entraînement sur les autres ?
 - ✓ Le CE revendique une meilleure répartition de la valeur ajoutée au bénéfice des OP et des producteurs, et les démarches volontaires de certains importateurs engagés d'encourager la transformation et le conditionnement au Sud vont dans ce sens. Toutefois, aucune étude indépendante comparant l'impact du CE et du commerce conventionnel sur la création de valeur ajoutée au Sud n'a été menée à ce jour sur une grande échelle.
- **Aux effets indirects du CE sur les enjeux globaux liés au développement durable :**
 - ✓ Le CE est différenciant d'autres labels de développement durable de par son niveau d'exigence élevé sur les critères économiques et de structuration des producteurs au Sud. Il n'existe toutefois pas d'étude exhaustive comparant les impacts respectifs au Sud de ces différents labels.
 - ✓ L'obligation d'une double certification équitable et biologique est perçue comme un frein par des OP qui pourraient y prétendre afin d'optimiser leurs prix de vente. Des discussions allant dans le sens d'une convergence entre les standards sont cependant en cours au niveau international.

(2) Ces points en débats ont des implications pour les éventuelles futures interventions de l'AFD dans le CE :

- La compréhension du marché équitable au Nord et de ses perspectives à moyen terme est un préalable indispensable pour nourrir la réflexion de l'AFD sur un éventuel soutien au CE.
- L'AFD devra se poser la question d'une intervention très ciblée sur le CE, ou au contraire élargie au développement durable et aux autres initiatives RSE, certes moins « exigeantes » en terme de redistribution de revenu au profit des producteurs, mais probablement en capacité de concerner un plus grand nombre d'acteurs au Sud comme au Nord.
- L'AFD a un rôle important à jouer, dans le cadre de sa nouvelle mission sur l'éducation au développement, pour faciliter la compréhension par le public des différents labels et des critères qu'ils recouvrent.
- Des compléments d'information seraient utiles pour confirmer les assertions des OCE sur le fait que le CE permet au Sud de conserver une part de valeur ajoutée supérieure à celle captée dans le cadre du commerce conventionnel.

- Si l'AFD considère utile de soutenir des initiatives de certification pour assurer la pérennité du CE, peut-elle et doit-elle soutenir un système plutôt qu'un autre ?
- L'AFD ne devrait développer d'interventions auprès de plantations certifiées, dans le cadre du soutien au CE, que lorsque des études auront montré que le CE a un impact significatif sur les travailleurs salariés et leurs organisations, comparable à celui sur les OP certifiées.
- Le développement du CE dans le champ traditionnel d'intervention de l'AFD (l'Afrique Francophone Subsaharienne) impliquera un important travail de renforcement des OP.
- L'implication de l'AFD dans le domaine du CE ou du commerce durable sera également l'occasion d'élargir la réflexion au-delà du maillon Sud, et d'envisager des interventions à travers certains opérateurs du Nord engagés dans des démarches partenariales de CE avec les acteurs du Sud.
- L'accompagnement des OP vers la double certification équitable et biologique est probablement une piste intéressante à creuser pour avoir à la fois un impact positif sur l'environnement et les revenus des producteurs.

4. REVUE DES APPROCHES DES PRINCIPAUX BAILLEURS DE FONDS ET ENSEIGNEMENTS⁵

4.1. MÉTHODOLOGIE D'APPROCHE ET TYPES D' ACTIONS SOUTENUES

(1) Les bailleurs publics rencontrés⁶ considèrent que le CE peut avoir un impact majeur sur le développement, mais plusieurs approches sont constatées au sujet de l'importance qui lui est accordée par rapport aux autres initiatives de standards volontaires de durabilité :

- La Suisse et le Royaume Uni ont développé massivement le CE dans leur pays, en appuyant l'initiative locale Max Havelaar dès le milieu des années 90 ; il s'en est ensuivi un développement important du marché équitable dans ces pays.
- L'Allemagne et les Pays Bas considèrent que le CE est trop exigeant pour toucher rapidement une large cible et soutiennent également les autres initiatives de standards volontaires de durabilité (4C, Utz Kapeh, Rainforest Alliance, FSC, Cotton made in Africa, ...).
- La Belgique est en train de faire évoluer son approche, initialement centrée sur le CE, pour aborder plus largement les questions de commerce durable. Elle a remplacé au début 2009 le « Fair Trade Center » par le « Trade for Development Center ».
- L'Union Européenne, quant à elle, a une position neutre : elle ne s'immisce pas ni ne cherche à favoriser un standard plutôt qu'un autre, considérant qu'il s'agit d'initiatives privées avec leur logique d'évolution propre, et qu'une intervention créerait des distorsions de concurrence.

⁵ Cette problématique est développée dans le rapport détaillé relatif à l'Objectif 3 de l'étude : « Revue des approches des différents bailleurs de fonds publics et privés dans le financement de projets de commerce équitable et principaux enseignements ».

⁶ Bailleurs publics : UE (DG Développement et EuropeAid), DFID au Royaume Uni, BMZ et GTZ en Allemagne, SECO en Suisse, le Trade for Development Center de la Coopération Technique Belge, la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) du Ministère belge de la Coopération au Développement, la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGIS) du Ministère hollandais des Affaires Étrangères.

Bailleurs privés : Comic Relief au Royaume Uni, Rabobank Foundation, Oikocredit et la SNV aux Pays Bas.

(2) Les actions financées par les bailleurs dans le CE concernent :

- **L'EAD au Nord,**
- **L'appui au développement de filières équitables au Sud,** essentiellement par :
 - ✓ des programmes de renforcement de capacité des acteurs des filières concernées (producteurs, OP, artisans, organismes de tourisme solidaire ...) sur les aspects de production, qualité, organisation, gestion, commercialisation ...
 - ✓ le cofinancement de petits équipements afin que les OP maîtrisent davantage de valeur ajoutée en développant la transformation (Royaume Uni et Belgique notamment).
- **Dans certains cas, la promotion d'initiatives innovantes pour renforcer le poids des producteurs dans la filière,** comme les cas de Divine Chocolate Ltd, AgroFair, Liberation Nuts et BioFair Fruits Ltd.

(3) Les bailleurs publics européens interviennent très peu dans l'appui au financement des opérateurs du CE, au Sud comme au Nord. Ceci est surtout le fait de bailleurs privés, notamment les institutions financières solidaires, dont les plus importantes sont Doen Foundation, Rabobank Foundation, Fond Progreso, Triodos Bank, Oikocredit, Alterfin, Etimos, Verde Venture ou, en France, la Sidi.

Ces institutions refinancent généralement leur portefeuille par des ressources privées, mais sont aussi dans certains cas à la recherche d'apports de la part d'institutions financières publiques pour le développement de leur activité, soit directement soit via la création de fonds regroupant les ressources de plusieurs de ces structures.

4.2. MODES OPÉRATOIRES

(1) Les différents modes opératoires utilisés par les bailleurs publics rencontrés sont :

- **La délégation de maîtrise d'ouvrage à des ONG d'appui, sur la base de programmes pluri-annuels ;** la maîtrise d'œuvre peut être ensuite confiée à des opérateurs spécialisés :
 - L'Union Européenne procède systématiquement par des appels à propositions, ouverts à des acteurs non étatiques (et à but non lucratif) de la société civile ou à des collectivités locales.
 - En Allemagne, la BMZ a délégué à une association de consommateurs (Verbraucher Initiative) la maîtrise d'ouvrage de la campagne de sensibilisation Fair Feels Good de 2003 à 2007.
 - Aux Pays Bas et en Belgique, la DGIS et la DGCD procèdent par des appels à propositions : les soumissionnaires proposent un programme d'activités sur 4 ans (Pays bas) ou 6 ans (Belgique, mais les financements sont accordés sur une base tri-annuelle) qui doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale de coopération.

- En Suisse, le SECO confie la maîtrise d'ouvrage de son intervention au Sud à Helvetas, pour l'Afrique, et Intercooperation, pour l'Amérique Latine ; SECO élabore avec ces ONG les différentes actions de terrain, et ces dernières sont chargées de la mise en œuvre.
- ❑ **Le financement direct de projets au Sud ou d'OCE au Nord** (Initiative locale Max Havelaar, plate forme nationale du CE, autres OCE spécialisées dans l'EAD).
- ❑ **La maîtrise d'œuvre, par le bailleur lui-même, d'une partie de ses interventions :**
 - En Allemagne, l'appui du CE au Sud est traité au sein de programmes sectoriels, mis en œuvre principalement par la GTZ, sur des fonds issus en grande partie de la BMZ et visant le développement de standards sociaux et environnementaux. Les programmes sont élaborés par la GTZ, avec une couverture nationale ou sous-régionale et selon une approche filière. Ils sont ensuite opérés directement par le personnel de la GTZ avec une délégation partielle de mise en œuvre à des organisations locales (ONG, organisations paysannes).
 - En Belgique, le Trade For Development Center (ex Fair Trade Center) de la CTB organise lui-même la Fair Trade Week et dispose d'un observatoire du CE. Un mécanisme d'appel à projets ouvert à la société civile est à l'étude pour l'organisation de la Fair Trade Week.

(2) L'Allemagne, le Royaume Uni et les Pays Bas ont mis en place des schémas dans lesquels le secteur privé est encouragé à s'engager dans le CE, et appuyé des initiatives innovantes permettant le renforcement du poids des producteurs du Sud dans les prises de décisions :

- ❑ En Allemagne, la GTZ appuie la mise en œuvre de partenariats publics-privés, dont le principe est de planifier, financer et mettre en œuvre conjointement des projets avec une entreprise privée. Des partenariats ont notamment été signés avec les principales entreprises de l'industrie du café (Kraft, Nestlé, Neumann, Tchibo, Sarah Lee, Lavazza) ainsi que dans le secteur du coton, avec l'initiative Cotton made in Africa.
- ❑ Au Royaume Uni :
 - Le DFID a mis une ligne de crédit à disposition à des producteurs de cacao, soutenus par l'ONG Twin Trading, pour qu'ils puissent être co-actionnaires de Divine Chocolate Ltd.
 - Le DFID a mis en place un fonds d'appel à propositions, ouvert à des entreprises britanniques souhaitant mener des initiatives de commerce équitable ou éthique.
 - Comic Relief, importante fondation privée, a mis en place un fonds d'appel à propositions spécial CE abondé par la chaîne de supermarché Sainsbury.

- Aux Pays Bas, l'appui au commerce durable, dont bénéficie également le CE, passe par :
 - L'Initiative pour le Commerce Durable, dotée de 31 millions € sur 6 ans et financée à part égale entre le MAE et des acteurs privés (entreprises, syndicats, ONG).
 - Le Programme de coopération avec les marchés émergents, mis en œuvre par le Ministère de l'Économie. Ce programme apporte notamment un soutien financier lors de la création de joint-ventures au Sud impliquant des entreprises néerlandaises. Le soutien consiste en une subvention permettant le remboursement des frais d'installation et des charges de démarrage. Un tel soutien a été apporté lors de la création de BioFair fruits Ltd au Ghana.

(3) Le SECO est en train de mettre en place un centre de compétence sur les secteurs biologique et équitable avec Helvetas. Ce centre vise à appuyer le développement des filières biologiques et équitables par : i) la fourniture d'une assistance technique spécialisée pour la gestion de ces filières, ii) le soutien au développement des marchés biologiques et équitables, et iii) l'organisation de conférences techniques sur la thématique.

4.3. PROBLÉMATIQUE DU CHANGEMENT D'ÉCHELLE

(1) La problématique du changement d'échelle est abordée selon 2 approches différentes :

- **La Suisse et le Royaume Uni misent sur le développement de la Fédération FLO,** dont ils appuient financièrement le processus de révision stratégique et, pour SECO, en jouant le rôle d'un bailleur leader dans la promotion d'une approche coordonnée entre les différents bailleurs.

La proposition portée par le SECO en matière d'appui à la Fédération FLO est celle d'un fonds commun des différents bailleurs européens. Trois pays (Suisse, Royaume Uni et Irlande, avec 1 million € chacun) ainsi qu'un bailleur néerlandais (ICCO, avec 500 000 €) appuient financièrement la Fédération FLO sur la période 2008-2009. Sur la base de ce pilote de 2 ans, il s'agit pour le SECO de proposer sur la période 2010-2013 une deuxième phase de financement de la mise en œuvre du plan stratégique de la Fédération FLO en élargissant si possible le fonds à de nouveaux bailleurs européens.

- **L'Allemagne et les Pays Bas estiment que le changement d'échelle passera par la promotion de labels de durabilité moins exigeants que le CE, davantage à même de toucher rapidement une cible plus large, au Nord comme au Sud.** L'Allemagne n'exclue toutefois pas de participer au soutien des bailleurs à la Fédération FLO. Les Pays Bas y participent indirectement par le biais du financement d'ICCO.

(2) Le SECO essaye également de promouvoir :

- **une coordination de l'appui des bailleurs dans le cadre de projets CE au Sud**, afin d'accroître leur impact et ainsi de mieux répondre aux besoins,
- **le développement de l'offre équitable au Sud**, en particulier au moyen d'alliances entre des opérateurs de projet d'appui aux OP et des acheteurs suisses,
- la réflexion sur de nouvelles catégories de produits équitables à développer (jouets, nouveaux produits transformés, minerais, ...).

4.4. MARCHÉS DE CONSOMMATION

(1) Le développement du marché équitable au Nord est une préoccupation commune des bailleurs, en particulier dans les pays où la consommation par habitant est encore faible (Allemagne, Belgique et Pays Bas).

(2) En Suisse, outre le financement d'actions en matière d'EAD, SECO appuie désormais le développement du marché équitable à travers son programme de promotion des importations, en facilitant la recherche et la mise en contact de l'offre du Sud avec des acheteurs potentiels.

4.5. ÉLABORATION DE NORMES

(1) La BMZ allemande soutient particulièrement la promotion des standards sociaux dans une logique de généralisation de pratiques minimales de responsabilité sociale à l'ensemble des entreprises. Cet appui prend plusieurs formes :

- Soutien aux négociations multiacteurs pour le développement de codes de conduite sectoriel, comme l'initiative 4C sur le café.
- Participation active aux tables rondes sur les codes de conduite en matière de standards sociaux, qui concerneraient notamment les fournisseurs des entreprises allemandes basés au Sud.
- Appui, sans succès pour le moment, pour que les standards sociaux soient reconnus au niveau multilatéral.

(2) La GTZ et le SECO travaillent ensemble autour de la problématique de la convergence des standards équitables et biologiques.

4.6. PROBLÉMATIQUE DE LA QUALITÉ

(1) La problématique de la qualité n'est pas traitée directement par les bailleurs mais elle constitue une dimension importante des différentes actions qu'ils financent au Sud.

4.7. SUIVI ÉVALUATION

(1) Les bailleurs publics rencontrés n'ont pas développé de système de suivi/évaluation spécifique au CE, sauf pour le DFID qui suit attentivement quelques indicateurs. L'évaluation se fait essentiellement sur la base des indicateurs figurant dans le cadre logique des programmes financés, ou dans le cadre de leurs procédures d'évaluation classiques.

Les indicateurs-clés suivis par le DFID sont notamment :

- le développement du CE dans les pays à plus faibles revenus ;
- la croissance des surfaces et du nombre de producteurs en CE ;
- l'évolution des volumes commercialisés en CE ;
- le nombre de nouveaux produits CE développés ;
- le niveau de développement des services d'appui aux producteurs par le réseau CE ;
- l'évolution vers l'autonomie financière des OCE en Europe.

Pour le suivi de l'impact du CE sur les familles au Sud, DFID dispose d'un ensemble d'indicateurs économiques et sociaux (*demandés par HORUS/AVSF mais non transmis*).

(2) L'Allemagne est en train de mener une réflexion sur l'impact des différents standards sociaux et environnementaux :

- La BMZ a fait réaliser une étude d'évaluation des projets financés par la GTZ incluant la promotion des standards volontaires sociaux et environnementaux (4C, FSC, Cotton Made in Africa, standard CSR dans le secteur textile, le programme de labels sur les fleurs (FLP), Globalgap, biologique et CE).
- La GTZ appuie des initiatives de codes de conduites sur la mesure d'impact des différents standards dans l'Alliance ISEAL. Les standards concernés sont notamment ceux portés par les initiatives FLO, Rainforest Alliance, IFOAM et FSC. L'objectif est de disposer d'un dispositif commun de mesure d'impact de ces différentes initiatives à l'horizon 2010.

4.8. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIENCES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

(1) Les interventions de bailleurs ont un impact majeur sur la professionnalisation des acteurs qu'ils ont soutenus, au Nord comme au Sud. Ceci suppose toutefois que le soutien ait lieu dans la durée et que, au Sud, l'intervention prévoie l'appui d'un prestataire spécialisé.

(2) Les interventions des bailleurs publics doivent :

- **S'appuyer sur les dynamiques existantes** portées par les acteurs déjà actifs dans le CE, et dont la stratégie intègre la recherche de l'autonomie financière.
- **Intégrer la dimension « marché »**, qui est une des deux composantes du CE.

(3) Les programmes d'appui au CE ayant eu le plus d'impact ont privilégié la cohérence interne et la couverture d'un large spectre d'interventions. C'est notamment le cas de la Suisse qui, depuis plus de 15 ans, intervient dans :

- La structuration internationale du CE labellisé.
- Le développement du marché en alliance avec des opérateurs spécialisés assurant le lien avec les producteurs et des industriels Suisse et Européens.
- La sensibilisation et l'éducation de la population sur le CE.
- L'assistance technique au Sud via les opérateurs spécialisés pour le renforcement des producteurs organisés.

(4) Le changement d'échelle doit être mené de façon coordonnée entre le Nord et le Sud, pour éviter :

- l'apparition d'un décalage entre offre et demande : une offre insuffisamment travaillée qualitativement ou quantitativement par rapport aux besoins des marchés aurait peu de chances de trouver des débouchés pérennes ;
- le développement de schémas moins-disants : le développement du marché à grande échelle peut encourager le recours à des formes de gestion des filières peu maîtrisées par les producteurs et leurs organisations.

(5) Les interventions des bailleurs permettent d'enclencher ou de faciliter l'implication du secteur privé dans le CE, par l'effet de levier permis par l'injection de fonds publics.

(6) Les financements publics, directs ou via la délégation de maîtrise d'ouvrage à des ONG d'appui spécialisées, permettent également de faciliter la mise en place de schémas innovants dans lesquels les producteurs du Sud renforcent leur poids dans les filières, au Nord comme au Sud.

(7) Les interventions des bailleurs doivent rechercher les articulations entre les différentes initiatives de durabilité, en particulier les politiques RSE au Nord et la promotion de filières équitables au Sud.

(8) L'appui au CE se prête bien à la coordination de l'intervention des différents bailleurs dans la mesure où il a une portée globale. Plusieurs formes de coordination peuvent être envisagées, tout en respectant les approches priorisées par chacun :

- Le financement multipays de projets d'appui au Sud : SECO et des bailleurs hollandais sont en train de réfléchir à la mise en place d'un projet pilote sur l'appui à la filière cacao.
- La participation au basket fund proposé par FLO dans le cadre du financement de son processus de révision stratégique.
- Des actions communes sur des thématiques particulières, à l'image du travail conjoint réalisé par la GTZ et SECO en matière de convergence des standards biologiques et équitables.

5. INTERVENTIONS ET MODES OPÉRATOIRES ENVISAGEABLES POUR L'AFD⁷

PRÉAMBULE :

Avant de définir des modes d'intervention possibles, il semble important que l'AFD s'interroge sur la place que devrait prendre le CE en son sein. Plusieurs options sont envisageables quant à ce positionnement :

- **La stratégie d'intervention doit-elle se limiter au CE ou être élargie au commerce durable**, qui recouvre également l'appui à d'autres standards volontaires de durabilité, dont le spectre d'intervention est plus large, au Nord comme au Sud, mais qui sont moins exigeants et moins centrés sur les producteurs défavorisés? La tendance des autres bailleurs de fond publics est plutôt à l'élargissement de l'équitable vers le « durable ».
- **Le CE (ou, le cas échéant, le commerce durable) doit-il être considéré comme un axe stratégique** avec des objectifs propres, ses secteurs et partenaires prioritaires, une sélection d'outils et de modes d'interventions spécifiques ? Ou doit-il être considéré comme une composante à privilégier au sein d'un ensemble de projets de l'AFD aux thématiques beaucoup plus larges ?

Selon les options privilégiées pour le soutien au CE, la gestion de ce secteur en interne devra faire l'objet d'une organisation à définir, en analysant par exemple les schémas déjà mis en œuvre par d'autres bailleurs : 1 à 2 référents thématiques sur le CE et commerce durable et fonctionnement en réseau entre départements, comme le DFID ou la BMZ, création d'outils spécifiques en interne comme la CTB, cogestion d'un pôle de compétence thématique sur les standards sociaux et environnementaux comme le SECO avec Helvetas ou la BMZ avec la GTZ...).

5.1. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE MODE D'INTERVENTION DE L'AFD DANS LE CE

(1) Le tableau ci-après présente l'ensemble des propositions relatives aux interventions possibles de l'AFD dans le CE. Ces propositions, ainsi que leur justification, sont détaillées dans les parties suivantes du présent rapport.

⁷ Ces propositions sont développées dans le rapport détaillé relatif à l'Objectif 4 de l'étude : « Propositions de modes opératoires envisageables impliquant acteurs de la société civile et bailleurs ».

Thématiques et objectifs	Outils et modes opératoires
Appui au renforcement de capacités des organisations de producteurs/artisans :	
<p>=> Appui au développement d'une offre de produits de qualité et correspondant aux spécifications des marchés durables et des cahiers des charges</p> <p>=> Structuration, gouvernance et amélioration de la solidité financière et managériale des OP</p> <p>=> Appui à la maîtrise des fonctions aval de transformation, conditionnement, exportation</p> <p>=> Appui à l'accès au marché et au développement commercial (outils marketing, négociations avec les transformateurs prestataires de service et les acheteurs)</p> <p>=> Appui à la diversification des productions et au développement de débouchés locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Montage de projets CE au sein des départements DAR, ENE, EDU, avec recherche d'articulations pertinentes avec les réseaux du CE et les opérateurs économiques engagés du Nord, et ciblage raisonné des OP bénéficiaires, des organismes d'appui et de formation professionnelle ... - Utilisation de l'outil PRCC, avec éventuellement des enveloppes nationales ou régionales multi projets - Articulation avec des subventions du FFEM lorsque les OP sont en lien avec des zones de biodiversité - Concours locaux en agence avec éventuellement une directive du siège sur la thématique commerce durable - Appel à propositions auprès d'ONG expérimentées via les thématiques de la FISONG
Appui institutionnel au Sud dans la mise en œuvre de politique sectorielle du commerce durable	Assistance technique d'un personnel de l'AFD ou d'un bureau d'études sélectionné sur AO, éventuellement au sein d'une cellule spécialisée en commerce durable logé dans un ministère
Appui des réseaux régionaux de producteurs équitables ou des plateformes régionales des réseaux internationaux FLO et WFTO :	
<p>=> Renforcement de leurs rôles opérationnels (formation, coordination des soutiens, relais d'informations sur les marchés, etc..)</p> <p>=> Renforcement de la dynamique de développement du CE Sud-Sud</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Montage de projets multi-bénéficiaires nationaux ou régionaux, et maîtrise d'ouvrage confiée à ces réseaux et plateformes
Sensibilisation du public et éducation aux problématiques du commerce international et aux spécificités du CE :	
<p>=> Appui pour la construction d'outils de formation au CE partagé par l'ensemble des organisations « utilisatrices » de ces supports</p> <p>=> Soutien à des forums CE multiacteurs</p> <p>=> Appui à des projets spécifiques d'EAD sur des thématiques particulières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage confiée à la PFCE - Maîtrise d'ouvrage globale d'un programme EAD confiée à un acteur central (exemple PFCE), qui délèguerait partiellement la maîtrise d'oeuvre à d'autres acteurs ciblant des secteurs plus spécifiques, <p>Ou appel à propositions lancé directement par l'AFD à destination des OCE, associations de consommateurs, autres acteurs de la société civile, ...</p>
Réalisation d'études relatives aux différents labels durable, avec un positionnement international, et diffusion auprès d'un large public.	Appel d'offres et pilotage de l'étude

Thématiques et objectifs	Outils et modes opératoires
Appui à la réalisation d'études prioritaires sur les thématiques importantes mais identifiées comme insuffisamment ou mal renseignées :	
<ul style="list-style-type: none"> => Perspectives d'évolution des marchés => Secteurs filières fruits CE en Afrique, petites filières porteuses d'innovation et de VA locale potentielle comme noix de cajou, huiles, vanille => Impact du CE sur les plantations => Impact du CE sur la répartition de la VA => Impact du CE sur les maillons intermédiaires => Articulation bio/équitable => Impact du tourisme équitable et solidaire au Sud 	Appel d'offres et pilotage des études
Appui à la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation et d'impact dans le secteur du CE	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à un fonds d'étude sur l'impact du CE logé dans et piloté par une association comme le F3E - Soutien à la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation au sein des OCE
Appui à la connexion des producteurs aux marchés et à l'adéquation offre/demande :	
<ul style="list-style-type: none"> => Mise en place de dispositifs de collecte d'informations sur les marchés et de partage de cette information à tous les niveaux de la filière => Renforcement des capacités commerciales des OP => Appui au rééquilibrage des responsabilités des opérations et des revenus au bénéfice des producteurs du Sud => Développement du CE Sud-Sud avec adaptation des principes du CE aux contextes locaux et développement de filières courtes au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la définition et la mise en place d'un observatoire du CE logé, par exemple, au sein de la PFCE - Cf. ci-dessus modes opératoires « Appui aux OP » - Montages financiers pour une prise de participation des producteurs dans des sociétés d'importation et de distribution au Nord (prêt, subvention ou prise de participation puis cession de parts) - Utilisation du PRCC - Montage de projets multi-bénéficiaires nationaux ou régionaux, et maîtrise d'ouvrage confiée aux réseaux de producteurs ou aux plateformes
Appui à une gestion coordonnée du système CE et à sa gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au basket-fund de FLO avec 4 préoccupations majeures : coordination et efficacité des appuis au Sud, rééquilibrage des pouvoirs Sud-Nord, clarification des rôles des initiatives nationales, garantie de l'intégrité du système et de l'indépendance des OP malgré l'entrée de nombreux acteurs conventionnels - Participation au financement des projets de WFTO (renforcement des réseaux régionaux, des systèmes de certification)

Thématiques et objectifs		Outils et modes opératoires
Appui au financement des producteurs et des OP :		
	=> Sécurisation de l'environnement: renforcement de capacités des OP, amélioration de la structuration des filières, développement des marchés	Cf. Modes opératoires ci-dessus de « l'appui aux OP »
	=> Renforcement des capacités des IMFs : AT pour études de marchés, approche, analyse, et suivi de ce type de portefeuille, mise en place de pilotes	Programmes d'appui aux IMF
	=> Appui au refinancement des banques et IMFs souhaitant s'investir ou développer ce type de clientèle (producteurs et /ou OP)	<ul style="list-style-type: none"> - Lignes de crédit aux IMFs via la facilité microfinance, éventuellement à taux concessionnel. - Garanties partielles des IMFs pour faciliter le refinancement bancaire (ARIZ). - Intervention indirecte via des prêts à des fonds de refinancement des IMFs (type FEFISOL)
Appui au financement des OP/entreprises rurales de transformation :		
	=> Appui au secteur bancaire local pour le financement des OP	- Garanties partielles ARIZ pour le refinancement des OP/entreprises: au cas par cas , voire au niveau sectoriel
	=> Via des sources internationales : institutions financières solidaires, fonds sociaux et éthiques	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt (voire quasi capital ou prise de participation) dans des fonds et IFs investissant ou finançant directement les OP/entreprises (ex :FOPEPRO, PROGRESO) ; éventuellement taux concessionnels si les taux de sortie et de rentabilité des clients finaux le justifient - Garanties partielles (ARIZ) sur des dossiers particuliers de financement des OP équitables
	=> Dans certains cas très spécifiques, investissement direct dans des OP/entreprises du Sud	AFD ou PROPARGO en fonction des risques et des montants en jeu
Financement des OP/entreprises rurales via des opérateurs économiques du Nord :		
	=> Facilitation du préfinancement des OP par les importateurs	Garanties (via PROPARGO) au refinancement bancaire des importateurs pour le préfinancement des commandes aux OP
	=> Soutien aux entreprises éthiques du Nord investissant au Sud, avec une composante forte de participation des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions pour participation aux coûts de démarrage de ces projets - Garanties de fond propres ARIZ à l'investissement - Bonification de prêts bancaires d'investissement octroyés par des banques locales ou internationales à ces investisseurs - Montages financiers pour faciliter la prise de participation des producteurs dans ces projets (via subvention ou prêt pour achat de part, ou via prise de participation puis cession des parts aux producteurs)
Financement des importateurs/distributeurs (notamment des filières intégrées) pour la pérennité des filières et le développement de nouvelles filières:		<p>Garanties AFD pour le refinancement bancaire des opérateurs du Nord non liées à un projet spécifique d'investissement au Sud mais plutôt à une pérennité et un développement des filières</p> <p>Éventuellement, prise de participation de Proparco dans le capital d'un opérateur équitable au Nord.</p>

5.2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DU CE AU SUD

5.2.1. APPUI AUX PRODUCTEURS/ARTISANS ET À LEURS ORGANISATIONS

(1) Le renforcement de capacités des OP est essentiel à toutes les phases de développement d'une filière d'exportation, et qui plus est d'une filière équitable. C'est une action fondamentale de levier sur l'impact du CE auprès des producteurs, comme sur les effets d'entraînement en dehors de la sphère du CE.

Les acteurs ayant appuyé le développement du CE (souvent des ONG) constatent que l'impact cumulé de la certification CE et de leurs programmes d'appui est supérieur à la somme des effets que peut avoir la certification CE sur une coopérative émergente sans appui, et que peut avoir un programme en appui à une OP (amélioration de la qualité, des capacités de gestion,...) sans certification CE. En effet, un programme de renforcement des capacités mené en articulation avec la recherche de débouchés rémunérateurs permet aux OP d'améliorer rapidement la qualité, de répondre aux exigences des normes du CE, et de croître (en nombre de familles membres) en cohérence avec le développement de la demande des acheteurs du CE.

(2) L'objectif d'un renforcement de capacités des OP serait que ces dernières deviennent en capacité (technique, organisationnelle, managériale) d'accéder aux marchés équitables et aux autres marchés assez bien sécurisés, rémunérateurs et durables (biologiques, etc.) avec une offre adéquate.

L'appui ne devrait donc pas avoir comme finalité exclusive de développer une filière équitable mais bien de permettre aux OP de se positionner sur des marchés favorables aux agricultures familiales, afin de maximiser leurs revenus en fonction de l'évolution des différents marchés et de limiter le risque de dépendance à un marché, voire à un acheteur. Parmi ces marchés (équitable, biologique, de niche, durable, de terroir, ...), le CE apporte, grâce à son prix minimum garanti, un « filet de sécurité » intéressant pour structurer au sein des OP des services techniques et commerciaux pérennes à même d'offrir des alternatives de valorisation des produits à leurs membres.

La conception des projets d'appui aux OP doit permettre d'apporter des appuis différenciés ciblés à différents niveaux d'intervention de l'organisation, en prévoyant une palette d'instruments d'appui couvrant le champ le plus large possible de la filière :

- appui à la durabilité des systèmes de production,
- amélioration de la qualité,
- appui à la gestion collective de systèmes de certification,
- renforcement des capacités de gestion entrepreneuriale,
- consolidation des capacités de gestion comptable et financière,

- renforcement des mécanismes de gestion associative,
- renforcement des capacités commerciales, en vue de parvenir à un accès direct au marché,
- renforcement des capacités d'articulation et de représentation des organisations...

Ces multiples défis de développement de capacités pour les producteurs organisés impliquent des appuis dans la durée sur des périodes généralement évaluées entre 5 et 10 ans.

(3) Les filières agricoles concernées sont notamment les suivantes :

- **Les filières café et cacao en Afrique de l'Ouest (Ghana, Cote d'Ivoire), Centrale (Cameroun, Rwanda) et Australe (Tanzanie),** en relation notamment avec l'entrée ou le renforcement dans le secteur équitable de grands opérateurs conventionnels (ex : Starbucks, Cadbury) ; le développement de leurs approvisionnements équitables devra toutefois être bien encadré pour assurer leur engagement selon les règles du CE.
- **Les filières fruits (bananes, ananas, mangue),** car le marché CE des fruits frais et transformés (jus, pulpe) est en phase de croissance.
- Dans une moindre mesure, les filières olive et argan en Afrique du Nord, la filière noix (cajou) et certaines filières d'épices et essences aromatiques.

(4) Dans les filières artisanales et de services (tourisme), les appuis prioritaires concernent surtout la formation professionnelle, qu'elle soit technique ou managériale, et le renforcement de capacités commerciales.

(5) Cinq modes d'intervention de l'AFD peuvent être envisagés pour ce renforcement de capacités des organisations de producteurs ou d'artisans :

- **Un montage « classique » de projets par les équipes techniques de l'AFD.** La difficulté principale d'un tel montage réside dans l'identification de filières, d'OP et acteurs partenaires au Sud et au Nord, les plus appropriés pour la réussite du projet. Les départements concernés seraient :
 - le Département Développement agricole et rural (DAR), pour les filières agricoles;
 - le Département Environnement et équipement (ENE) pour des filières tourisme ou agricoles en lien avec la protection de l'environnement, qui est son angle d'attaque;
 - le Département Éducation et formation professionnelle (EDU) dans les filières artisanales et de service.

- ❑ **L'utilisation des appels à projets à des ONG, dans le cadre de la FISONG :** l'avantage de ce canal est la très bonne connaissance et expérience de terrain que possèdent certaines ONG internationales dans le développement de filières équitables. Son inconvénient pourrait être le plafond des montants alloués à chacun des projets (1,5 millions € pour un ou plusieurs projets), mais l'AFD pourrait sélectionner des projets co-financés par d'autres bailleurs de fond afin de maximiser les effets de levier.
- ❑ **Les concours locaux de faible montant** (entre 300 000 à 500 000 €), pourraient, si l'AFD le souhaitait, faire l'objet au niveau de plusieurs pays d'appels thématiques pour la mise en œuvre de projets de CE.
- ❑ **L'utilisation du PRCC,** dans la mesure où l'appui a pour objet l'accès à des marchés d'exportation, au Nord comme au Sud, avec une forte composante qualité. Le PRCC pourrait canaliser, via les organisations faitières nationales, voire via des organisations sous régionales, des études de faisabilité. Pour les filières et organisations retenues, des programmes de renforcement de capacités pourraient être mis en œuvre afin de les mettre en situation de développer leur propre expertise en matière de recherche de débouchés, au Nord comme dans les pays voisins, et de proposer une offre susceptible de satisfaire les exigences des marchés. La mise en place « d'enveloppes » nationales ou régionales avec des critères d'éligibilité prédéfinis éviterait au PRCC des coûts d'identification et de suivi trop importants de petits projets au sein de chaque OP de base.
- ❑ **L'articulation avec une subvention du FFEM :** le FFEM intervient dans le cadre de projets entrant dans les thématiques de l'environnement global mais est très concerné par le soutien au développement de filières à haute valeur ajoutée comme alternatives économiques pérennes pour les populations en périphérie ou à l'intérieur des zones protégées. Le postulat est de favoriser une « croissance verte » dans laquelle la conservation de l'environnement s'articule avec, voire favorise, des activités génératrices de revenus. Ceci est souvent le cas dans les filières café, cacao, propices au développement de systèmes agroforestiers, les zones de production encadrant des îlots préservés de forêt et de biodiversité. Mais il peut aussi s'agir de commercialiser des produits de la forêt tels que des épices, ou des plantes utilisables en parfumerie ou en cosmétique. Enfin, à proximité ou au sein des réserves faunistiques et floristiques, les activités de tourisme durable peuvent être envisagées.

Une articulation entre les différents outils existants au sein du Groupe AFD est recommandée pour l'appui au CE. L'exemple du financement récent du fonds Verde Venture est très pertinent à cet égard, car faisant intervenir les départements ENE, FSP (pour des garanties qu'ARIZ pourrait octroyer au cas par cas) et le FFEM, à qui une demande de subvention a été formulée.

(5) Dans le montage de ses différentes interventions potentielles, afin de maximiser l'impact des projets mais aussi d'assurer une poursuite des processus et des résultats dans la durée, l'AFD doit être attentive :

□ **Au ciblage pertinent des OP bénéficiaires :**

Les programmes pourraient cibler, au démarrage, des OP déjà engagées dans une démarche volontaire d'accès aux marchés et soutenues par de petits programmes aux moyens insuffisants, afin de les consolider et de pouvoir rapidement démontrer des impacts pouvant faire levier sur un nombre plus important d'OP de la filière.

D'après des études d'impact, des actions bien ciblées peuvent avoir des effets d'entraînement et des impacts sur les producteurs et les OP non incluses au départ dans la démarche. Le choix des OP les plus appropriées, avec des appuis « à la carte » en fonction des besoins identifiés lors d'un diagnostic et des objectifs fixés d'accès à des marchés spécifiques, n'exclut bien évidemment pas les articulations avec des organisations faitières de producteurs qui peuvent jouer un rôle dans la duplication des expériences réussies, mais aussi dans la possible mutualisation de services difficilement gérable au niveau des organisations de base (services de transformation, d'exportation). De même, des actions de formation transversale des OP sont tout à fait envisageables dans le cadre d'appui à une interprofession ou à une organisation faitière.

L'expérience montre que le choix des OP à appuyer doit permettre de cibler à la fois des producteurs relativement avancés dans une dynamique productive et de structuration de filière afin de constituer des références, mais aussi des producteurs plus marginalisés et moins organisés, dont l'offre peut être moindre, mais qui pourront bénéficier d'un transfert de compétences et d'expérience depuis les organisations plus avancées.

□ **Aux articulations avec des partenaires pertinents, qu'il s'agisse :**

- **Des pouvoirs publics locaux (Cf. ci-après).**
- **Des ONG spécialisées dans l'appui concomitant aux OP et au CE :**

Différentes ONG européennes d'appui au développement rural telles que VECO, Conservation Company (ex Green Development Foundation), ICCO, Solidaridad, SOS Faim, Helvetas ou AVSF, sont particulièrement impliquées depuis une quinzaine d'années dans l'appui aux OP labellisées en CE.

Elles assument plusieurs fonctions d'appui technique, institutionnel et/ou financier, selon la finalité de chacune d'entre elles, et dans un souci de complémentarité et non de substitution.

Dans le cadre d'un engagement plus prononcé de l'AFD dans le CE, il serait recommandable de faire appel à ces opérateurs de développement largement expérimentés dans ce secteur pour répondre aux défis de renforcement de capacités des OP dans les pays de coopération. Un mode opératoire possible pourrait être l'appel à propositions.

- **Des opérateurs équitables, biologique ou conventionnels « engagés » du Nord :**

La prise en compte des aspects de marché dans les projets d'appui aux OP implique souvent la recherche d'articulation avec certains importateurs. D'autre part, l'implication du secteur privé au Nord permet de maximiser les effets de levier de l'aide publique, comme le montre l'exemple des partenariats publics-privés mis en place par la GTZ et le SECO, ou l'Initiative pour le Commerce Durable de la coopération néerlandaise.

Il serait recommandé que l'AFD puisse identifier les acteurs économiques les plus engagés dans le CE, dans les secteurs agro-alimentaire, artisanat, service (tourisme notamment), de par le caractère exemplaire de leurs pratiques. Il s'agit principalement des opérateurs 100% équitables mais aussi des opérateurs du secteur biologique ou conventionnel ayant fait un choix d'entreprise de développer le CE comme un outil d'évolution de leurs politiques commerciales ou cherchant à mettre en place une politique RSE incluant des achats équitables, ainsi que des associations de tourisme équitable et solidaire.

- **Des organisations en charge du développement des labels et initiatives du CE :**

La section 5.6. ci-après détaille les opportunités et les risques d'un soutien global à FLO, et dans une moindre mesure à WFTO. Pour ce qui concerne plus spécifiquement les interventions d'appui aux OP au Sud, il paraîtrait souhaitable, dans le cadre des filières labellisées et certifiées par FLO, qu'une articulation avec FLO (échanges d'informations sur l'offre et la demande, diagnostic conjoint des besoins des OP) soit recherchée. FLO dispose d'officiers de liaison qui appuient actuellement les OP dans leur mise en conformité avec les standards. Le financement de ces officiers de liaison est en grande partie assuré par le pool de bailleurs de fond européens qui finance FLO. Dans le cadre de sa révision stratégique, FLO envisage d'augmenter leur nombre et de renforcer la coordination entre eux et les programmes d'appui au renforcement de capacités des OP.

La participation de l'AFD dans le financement multi bailleurs de FLO pourrait avoir pour objectif d'assurer une meilleure structuration des services d'appui aux producteurs de FLO et un travail en collaboration étroite au Sud, si de manière concomitante l'AFD met en place des projets de développement de l'offre CE.

- **Des réseaux régionaux des organisations équitables :**

Au niveau régional, les réseaux régionaux de WFTO et de FLO (tels que COFTA et AFN en Afrique) peuvent être des partenaires pertinents pour l'identification des OP comme pour la coordination des appuis, voire pour la maîtrise d'ouvrage de certains programmes à portée régionale s'ils sont suffisamment structurés.

- **Des autres bailleurs européens :**

Comme analysé dans la section 4. du présent rapport, certains bailleurs (SECO, Comic Relief, le DFID, la CTB ainsi que différentes fondations et grandes ONG hollandaises) interviennent depuis longtemps dans le CE. Le positionnement de l'AFD sur le CE passe par une recherche de complémentarités à développer au regard des expériences des autres pays européens. Le basket fund de FLO constitue un espace pertinent dans ce sens puisqu'il permet au moins une fois par an à tous les bailleurs intervenant dans le CE de se rencontrer dans le cadre du forum des donateurs. Au-delà, au Sud, dans l'identification des projets d'appuis aux OP, l'AFD aurait intérêt à rechercher des convergences avec des projets déjà en cours de la part d'autres bailleurs afin de maximiser les effets de levier et les complémentarités.

- **Collectivités locales françaises :**

Plusieurs collectivités locales françaises interviennent dans des projets de CE au Sud, telles que la région Bretagne dans la filière coton et la région Rhône Alpes qui appuie des coopératives de production de litchi et d'épices. Si cela est jugé pertinent en fonction de l'évaluation de chacune des interventions, l'AFD pourrait choisir de soutenir certaines de ces actions afin d'en assurer un déploiement plus large.

5.2.2. APPUI AUX POUVOIRS PUBLICS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DU COMMERCE DURABLE OU DES FILIÈRES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

(1) L'implication des pouvoirs publics et des sociétés civiles du Sud dans les problématiques de développement de filières durables est insuffisante. La mise en place de politiques sectorielles pourrait améliorer la situation et permettre en sus une meilleure coordination des actions des bailleurs et un meilleur suivi des évolutions de l'offre équitable au niveau national.

Les appuis au Sud de bailleurs publics ou privés dans le domaine du CE se sont beaucoup concrétisés en dehors des coopérations bilatérales, notamment via l'intervention d'ONG internationales qui, souvent, n'ont pas pu mobiliser les pouvoirs publics en articulation avec les projets CE, par manque d'intérêt des autorités nationales ou par manque de moyens pour assurer un développement suffisamment significatif du secteur du CE. De fait aujourd'hui, les pouvoirs publics du Sud sont très peu informés des problématiques du CE et des opportunités de développement autour de ce type de filières.

La mise en place d'une politique sectorielle, éventuellement mise en œuvre par une cellule de coordination et de suivi du secteur (équitable, ou plus largement durable, incluant les démarches biologiques et autres filières de niche respectueuses de l'homme et de l'environnement) dans chaque pays aurait pour intérêt :

- d'inclure les pouvoirs publics du Sud dans le développement de ces filières, et d'intégrer ce développement dans les stratégies nationales de soutien au secteur rural, agricole voire artisanal ou touristique ;
- de créer plus aisément des liens entre les filières et OP impliquées dans ces filières durables et les acteurs des autres filières conventionnelles, y compris les syndicats et associations de producteurs, et donc de partager au mieux les informations et les opportunités ;
- de coordonner les actions des différents bailleurs et projets dans le secteur, et de prioriser des zones, des types d'OP ou des secteurs au niveau national ou régional ;
- de suivre les évolutions du secteur et les impacts des différents appuis ;
- de disposer d'une base de données d'information sur l'offre « durable » tant en qualité qu'en quantité par pays, et ainsi de pouvoir plus aisément rechercher des débouchés ;
- de faire prendre conscience aux gouvernements de la nécessité de faciliter l'accès pour les producteurs du CE au marché national ou pour le moins en permettant l'accès sur les marchés urbains aux produits locaux issus des familles défavorisées ;
- de favoriser le rapprochement entre autorités locales et OP certifiées FLO pour articuler judicieusement la prime de développement avec des investissements publics lorsque celle-ci est utilisée dans des équipements ou services collectifs au niveau communautaire.

(2) L'AFD considère l'appui institutionnel comme une priorité forte dans l'aide au développement et travaille sur des politiques sectorielles larges, telles que les lois d'orientation agricole. Des actions d'appui institutionnel sur des sous-secteurs, tel que le développement de filières durables pourraient être envisagées.

Dans certains secteurs impliquant un grand nombre d'acteurs privés et coopératifs tel que la microfinance, la mise en place, avec l'appui de bailleurs de fond, de politiques sectorielles et de cellule indépendante de mise en œuvre de ces politiques au sein des Ministères des Finances des pays concernés appuyé a réellement permis, outre l'aspect supervision, de mieux coordonner les investissements privés et les actions des bailleurs de fonds et de mieux suivre les évolutions nationale du secteur.

Une réflexion sur un dispositif similaire mais au sein des Ministères de l'Agriculture (ou du Commerce, afin de prendre aussi en compte les productions équitables/durables non agricoles) pourrait éventuellement être menée au sein de l'AFD. Un tel dispositif ne devient bien évidemment intéressant que lorsque le secteur a atteint une taille et un

dynamisme suffisant, comme c'est le cas au Ghana par exemple, où interviennent un grand nombre d'acteurs sur plusieurs filières équitables.

Sur la base des dispositifs existants de mise à disposition de conseillers au sein des ministères, l'AFD pourrait mettre à disposition une expertise spécialisée sur les politiques de promotion des filières CE et durables (comme le fait aujourd'hui la GTZ dans certains pays).

5.2.3. APPUI AUX RÉSEAUX RÉGIONAUX DE PRODUCTEURS ÉQUITABLES OU AUX PLATEFORMES RÉGIONALES DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX

(1) Le renforcement des plateformes nationales et régionales des acteurs du CE au Sud, au sein ou non des réseaux internationaux FLO et WFTO, permettrait de favoriser : i) une meilleure prise en compte des producteurs dans la gouvernance des réseaux internationaux de CE, et ii) une dynamique collective des acteurs du CE au Sud.

La volonté de FLO d'ouvrir plus largement la représentation des producteurs dans ses instances de prise de décision (comité des standards, CA, comité financier, comité des nominations...) avec une proposition de représentation paritaire entre producteurs et initiatives nationales, pose un réel défi de renforcement de capacité des représentants de producteurs afin d'assurer qu'un plus grand nombre d'entre eux soient en mesure de maîtriser les questions abordées dans le cadre de ces instances, et de permettre le renouvellement des dirigeants actuels.

Au-delà de leur rôle au sein des réseaux internationaux, la question du renforcement du rôle opérationnel des réseaux de producteurs du CE se pose également. Les principaux enjeux qui impliqueraient des soutiens publics aux réseaux de producteurs seraient :

- la coordination de l'information sur l'offre équitable au niveau national et sous régional ;
- la communication interne auprès des OP membres ;
- la coordination des besoins d'appui des OP ;
- le renforcement de capacité des OP membres de ces réseaux de manière complémentaire aux dispositifs pouvant être apportés par les opérateurs de coopération ;
- la promotion du CE au niveau national auprès des consommateurs et décideurs politiques...

Le développement de leurs activités de formation des producteurs et artisans, de mise en place de systèmes de suivi-évaluation ou de recherche de marchés communs, est embryonnaire mais des expériences intéressantes sont menées au sein des plateformes régionales de WFTO en Asie et en Afrique. Au sein du label FLO, les réseaux de producteurs sont engagés actuellement dans un processus consultatif interne pour la définition des fonctions prioritaires à assumer à leur niveau. Cette base pourrait servir,

notamment en Afrique de l'Ouest, pour la définition de priorités d'actions ne pouvant être assumées aujourd'hui sur les ressources internes de FLO.

Indépendamment de ces réseaux, les OP et autres opérateurs du Sud, y compris ceux intervenant sur des filières équitables (certifiées par d'autres structures type Ecocert) ou au sein de filières intégrées mais de trop petite taille pour intégrer le réseau WFTO en tant que membres, ont besoin d'être entendus, représentés et d'échanger au sein de plateformes multiacteurs nationales ou régionales.

(2) En soutenant de telles plateformes nationales et régionales et en les identifiant comme partenaires potentiels pour la mise en œuvre de projets de soutien au CE à portée régionale, l'AFD favoriserait de la maîtrise d'ouvrage au Sud.

L'AFD aurait intérêt à soutenir le secteur via de telles plateformes afin de rechercher des impacts régionaux d'une part, et une coordination entre différentes actions au sein d'un même continent d'autre part. De plus, dans le cadre de projets de renforcement de capacités des OP mentionnés ci-avant, ces réseaux régionaux sont bien placés pour sélectionner les OP que l'AFD pourrait appuyer selon des critères objectifs de gouvernance, de qualité de production et de potentiel de développement.

Pour l'instant, ce type de montage n'a pas été mis en œuvre car les plateformes ont été créées très récemment, mais il s'agirait par exemple, si l'idée d'un projet CE multi filières était reprise, de ne plus travailler indépendamment avec chaque OCE pour la mise en œuvre mais plutôt de construire le projet à la fois avec les réseaux régionaux de commerce équitable et les opérateurs du Nord les appuyant.

Un montage analogue pourrait être étudié dans le secteur du tourisme équitable et solidaire, avec au Sud, les réseaux en cours de création (lorsqu'ils seront suffisamment structurés) et, au Nord, des structures qui promeuvent cette forme de tourisme comme, par exemple, l'ATES en France (Association pour le Tourisme Équitable et Solidaire). Ceci suppose que des études aient montré un impact avéré de cette forme de tourisme au Sud.

(3) L'appui aux réseaux de CE du Sud pourrait permettre la structuration et le développement des initiatives de CE Sud-Sud. Dans un premier temps, il conviendrait de favoriser des échanges avec des expériences plus avancées en la matière, comme au Brésil ou au Mexique.

Dans ces pays, des progrès importants ont été enregistrés sur la reconnaissance officielle du CE sur le marché intérieur, la définition d'une norme reconnue par les pouvoirs publics, la validation d'un cahier des charges et la mise en place éventuelle d'un système de contrôle, la promotion commerciale...

5.3. ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT ET GARANTIES APPORTÉES AUX CONSOMMATEURS AU NORD

(1) Au Nord, le développement du marché équitable passe par une sensibilisation accrue des citoyens/consommateurs et des garanties supplémentaires pour favoriser le passage à l'achat.

□ **Sensibilisation accrue des citoyens/consommateurs :**

Un des principaux atouts du CE par rapport à d'autres démarches de coopération au développement est sa capacité à opérer un lien direct entre les citoyens/consommateurs du Nord et les familles défavorisées du Sud. Par le CE, il est possible de dérouler de manière concrète et compréhensible un ensemble de problématiques liées aux situations de pauvreté et d'inégalités dans les échanges commerciaux internationaux. Il est donc fondamental, au-delà du développement du marché, de favoriser des démarches de sensibilisation du public en s'appuyant sur le CE.

Toutefois, la forte croissance commerciale et la multiplication actuelle d'initiatives de commerce durable sur les marchés de consommation européens peut brouiller la compréhension des consommateurs « non engagés », limitant ainsi le développement du CE au Nord. Il existe donc un réel besoin d'information précise des consommateurs :

- sur les champs d'application des différents labels liés aux différents cahiers des charges ;
- mais aussi sur la capacité de ces labels de générer des changements substantiels au Sud en faveur d'une plus grande durabilité et de l'autonomie des familles défavorisées.

Des informations sont disponibles mais elles datent de plusieurs années, et donc ne prennent pas en compte les évolutions importantes des labels (comparaison des cahiers des charges de commerce durable par le Cirad et la GTZ, en 2003) ou elles ont été menées seulement sur la base du contenu des cahiers des charges (PFCE en 2008).

□ **Garanties supplémentaires apportées aux consommateurs :**

La sensibilisation accrue des citoyens/consommateurs a besoin d'être accompagnée d'actions précises visant à favoriser le passage à l'acte d'achat. La période actuelle de recherche de sens dans une grande partie de la population est d'ailleurs propice à la promotion d'actes d'achat « militants ». Toutefois, la traduction en achat implique d'apporter des garanties aux consommateurs, tout particulièrement les consommateurs « non engagés » sur le fait que la « promesse » du CE de développement des populations défavorisées du Sud est réellement tenue.

Ceci passe notamment par :

- La mise en place de dispositifs de suivi-évaluation et de mesure d'impact du CE, et la diffusion des résultats par les canaux associant professionnalisme et indépendance vis-à-vis des acteurs du CE ;
- Une reconnaissance par les pouvoirs publics de l'utilité du CE comme outil de développement durable ; aujourd'hui, le Gouvernement français est très peu positionné par rapport au CE, à la différence par exemple de la Suisse ou du Royaume Uni, où l'engagement en faveur du CE a été massif, ce qui a contribué à la forte croissance du marché national équitable.

(2) Pour l'éducation au développement, l'AFD pourrait intervenir à trois niveaux :

- **L'appui à une structure interprofessionnelle de type PFCE pour la construction d'outils de formation au CE et l'organisation de forums spécialisés,**
- **Des appels à propositions pour des projets spécifiques, ouverts à la société civile, et en recherchant les articulations avec les actions menées par l'Union Européenne et les Collectivités locales,**
- **Le financement d'études relatives aux différents standards volontaires de durabilité et leur diffusion auprès d'un large public.**

Une structure interprofessionnelle comme la PFCE peut être un canal approprié pour :

- La construction et la mise à jour d'outils de formation au CE partagés par l'ensemble des organisations « utilisatrices » de ces supports, afin de clarifier le message auprès du public sur le CE.
- L'organisation de forums spécialisés sur le CE, proposant de rassembler l'ensemble des acteurs du secteur depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs, et de mobiliser un certain nombre d'expertises autour d'un événement fédérateur national et autour de questions clés liées au développement du secteur ; la PFCE a ainsi organisé jusqu'en 2008 le Forum du CE dans le cadre de la Quinzaine du CE.

Des appels à propositions à destination de la société civile sont recommandés pour l'appui à des projets spécifiques d'EAD sur des thématiques particulières ou visant des publics spécifiques. Ces appels à propositions :

- Devraient encourager des articulations avec les appuis apportés par les collectivités territoriales soutenant des initiatives au niveau local en région (aujourd'hui notamment les régions Rhône Alpes et Bretagne), ainsi qu'avec les projets d'EAD financés par l'Union Européenne et les campagnes menées au niveau européen.
- Devraient être ouverts à des organisations de la société civile (ONG, associations de consommateurs, associations professionnelles, universités, syndicats, ...), afin de capitaliser sur les expertises existantes.

En France, différentes structures, pouvant faire l'objet de soutiens publics, sont à même de mener des campagnes : il s'agit notamment de la Fédération Artisans du Monde, des plateformes multiacteurs telles que la PFCE et MINGA, des associations étudiantes comme Ingénieur Sans Frontières, de Max Havelaar et ses réseaux régionaux (Equisol, Napce...), de diverses organisations de solidarité internationale, ainsi que les associations de consommateurs, dont certaines ont démarré des travaux en collaboration avec la PFCE.

- Pourraient être faire l'objet d'une maîtrise d'ouvrage logée à l'AFD ou déléguée à un organisme n'intervenant pas dans les opérations commerciales et représentant les diverses sensibilités de la communauté équitable, comme par exemple la PFCE.

Enfin, l'AFD pourrait apporter des moyens financiers pour la conduite d'études se positionnant au niveau international sur les différents labels de commerce durable, et assurer surtout la diffusion large de ce type d'information via les acteurs assurant les actions d'EAD en mettant en avant notamment les relations entre les critères des cahiers des charges et les effets et impacts observés. L'AFD pourrait également se rapprocher de la BMZ allemande qui vient de faire réaliser une étude comparative de différents standards volontaires comportant des normes sociales et environnementales, sur la base de projets menés dans 4 pays en développement et émergents.

(4) L'AFD pourrait soutenir la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation au sein des OCE, et participer à un fonds d'étude sur l'impact du CE qui devrait être piloté par une structure indépendante.

Les besoins pour évaluer les résultats et effets du CE peuvent être analysés à deux niveaux :

- Les OCE ont besoin d'appuis méthodologiques et/ou financiers pour disposer de systèmes de suivi-évaluation fonctionnels de collecte et valorisation de données, afin d'être en mesure d'informer sur les résultats atteints dans leurs actions de développement du secteur.

Des travaux sont en cours en France, notamment via un pilote de collecte d'information auprès des OP testé par Max Havelaar France, sur la base de 3 types d'information : les identifiants (comme le nombre de producteurs, la surface, etc.), les indicateurs de développement du marché des OP (chiffre d'affaires, produits certifiés, etc.) et des indicateurs de résultats (prix payé aux membres, référence de prix local, différentiel entre les 2, montant total de la prime...). Pour les structures plus petites, des besoins de renforcement dans ce domaine sont importants.

- Concernant l'évaluation de l'impact du CE, il existe des référentiels validés ou en cours de validation, notamment au sein de FLO, mais la conduite d'un nombre suffisant d'études et leur exploitation restent pour l'instant limitées par la faiblesse des moyens financiers disponibles et l'absence du pilotage des études par un tiers.

Afin de mener un travail approfondi sur l'impact et au-delà des quelques études additionnelles qu'il conviendrait de mener rapidement (Cf. Section 5.7) pour lever

certaines interrogations, il serait souhaitable que, sur la base d'une méthodologie validée par les acteurs du CE, une structure indépendante puisse piloter la conduite des études et leur analyse.

En France, la mise à disposition d'un fonds d'étude auprès d'une association comme le F3E permettrait d'atteindre un tel objectif et d'informer le plus exhaustivement possible, notamment à travers ses membres, les pouvoirs publics, consommateurs et citoyens sur les effets du CE. En outre, le soutien dont il bénéficie de la part du Ministère des Affaires Étrangères apporte une caution publique qui contribue à crédibiliser les messages qu'il diffuse.

Dans le même temps, la PFCE propose d'initier un travail concerté d'études sur l'impact en cherchant notamment à analyser les enjeux entre CE et environnement, et CE et sécurité alimentaire. Les travaux en cours pourraient enrichir une action plus exhaustive d'évaluation de l'impact du CE.

La réassurance des consommateurs sur la promesse équitable passe également par la mise en route effective de la Commission Nationale du Commerce Équitable, chargée d'accorder une reconnaissance aux personnes, physiques ou morales, qui veillent au respect des principes du CE par les organismes qui participent aux échanges de biens et services entrant dans son champ. Cette reconnaissance publique des organismes de certification du CE serait de nature à lever certaines appréhensions et à favoriser le passage à l'acte d'achat.

5.4. ADÉQUATION ENTRE OFFRE ET DEMANDE ÉQUITABLES, CONNEXION DES PRODUCTEURS AUX MARCHÉS

(1) L'information sur l'évolution du marché équitable n'est pas suffisamment mise en commun et diffusée, notamment auprès des acteurs du Sud. L'AFD pourrait soutenir la mise en place d'un observatoire du CE et la tenue de tables rondes multi-acteurs.

Sur l'évolution globale des marchés conventionnels et différenciés (par un référentiel de développement durable, CE ou biologique), il existe un premier besoin de mise en commun de l'information produite au niveau des organismes de promotion du CE, des entreprises du CE mais aussi des bailleurs de fond, au sein de leurs divisions d'analyse commerciale ou d'analyse des filières. L'exemple de l'Observatoire du CE mis en place par la Coopération Belge est intéressant.

De plus, face à la croissance du marché, à la multiplication des acteurs engagés sur ce segment au Sud et au Nord, il existe un besoin croissant de connexion directe entre les producteurs et les acheteurs au Nord et, plus largement, entre l'ensemble des acteurs des filières CE, tous les acteurs devant être en mesure de posséder les informations sur les marchés, et de participer à leur mise à jour. Il existe aujourd'hui un déficit important de partage d'information. Les services commerciaux, notamment au

sein des initiatives nationales Max Havelaar, réalisent des études de marché sectorielles mais faiblement diffusées et pour l'instant non disponibles aux producteurs semble-t-il.

Pour pallier ces difficultés :

- FLO prévoit de mettre sur pied, dans le cadre de la révision stratégique, une base de données sur la situation des filières CE labellisées permettant de transmettre aux producteurs des informations sur leur participation dans le marché, les prix pratiqués, les acteurs commerciaux positionnés dans la filière ...
- Des tables rondes par filières, au cours desquelles les acheteurs finaux et les producteurs peuvent échanger, sont en cours d'expérimentation aujourd'hui par FLO, notamment sur le café. Il serait pertinent que ce dispositif puisse être développé pour les différentes filières CE en mettant à disposition des moyens financiers permettant d'assurer la tenue régulière de ces tables rondes avec une représentation effective des producteurs et des acteurs économiques du Nord.

Ces tables rondes faciliteraient une définition stratégique conjointe des modes d'approvisionnement à privilégier dans chacune des filières.

L'AFD devrait soutenir ces initiatives, et au moins deux options, non exclusives, se présentent :

- La participation au basket fund de bailleurs européens soutenant FLO (Cf. section 5.5.).
- Le soutien à la définition et la mise en place d'un observatoire du CE, qui aurait, entre autres, la mission de collecter de l'information sur les marchés et de la diffuser à tous les niveaux de la filière ; il conviendrait naturellement de respecter le caractère confidentiel de certaines informations pour ne pas perturber le développement des activités des opérateurs économiques.

(2) L'AFD devrait appuyer les actions favorisant un rééquilibrage des responsabilités et des revenus au bénéfice des acteurs du Sud.

Le renforcement de l'autonomie commerciale des acteurs du CE au Sud est l'un des principes de base du CE. Il convient donc d'insister tout particulièrement sur cet aspect pour assurer un changement d'échelle du CE maîtrisé par les producteurs et éviter les situations de dépendance de certains producteurs aux acheteurs de l'aval constatées dans des filières où l'accent n'a pas été suffisamment mis sur la recherche d'autonomisation des OP. Ceci peut passer par différents types d'actions :

- **Le renforcement des capacités commerciales des OP :**
 - ✓ Appui au développement d'outils marketing et de communication appropriés (catalogues, pages web, emballages, étiquetage, échantillons, base de données clients, plan de développement commercial, etc.).
 - ✓ Appui dans la gestion de leurs relations avec les transformateurs et exportateurs d'aval, de manière à passer d'une situation où elles vendent les

produits aux opérateurs d'aval vers une situation où elles contractent une prestation de service à façon, donc sans perte de propriété.

- ✓ Appui à l'acquisition de connaissance sur le marché et les acheteurs potentiels (participation à des foires, démarchage ciblé dans les pays du Nord, etc.).

Ces appuis entrent tout à fait dans le cadre du renforcement de capacités des acteurs du Sud proposé dans la Section 5.1.

- **La promotion d'accords commerciaux entre petits producteurs et acheteurs assurant un transfert important de valeur ajoutée au Sud**, un engagement sur une part importante de marché en CE, et une participation la plus directe possible des OP dans la gestion commerciale. L'appui aux partenaires du Nord devrait naturellement privilégier les opérateurs réellement prêts à s'engager dans des relations commerciales stables et garantissant l'autonomie des producteurs quant à leurs stratégies de développement.
- **Des montages financiers permettant la prise de participation des producteurs au capital d'entreprises de transformation ou de distribution au Nord**, à l'image de ce que les coopérations britannique et néerlandaise ont fait dans les cas de Divine Chocolate Ltd, de Liberation Nuts ou d'Agrofair.

(3) L'AFD pourrait appuyer le développement d'échanges Sud-Sud dans des conditions favorables aux petits producteurs et artisans, par l'appui à une réflexion sur les conditions de diffusion du CE au Sud et la mise en place de circuits commerciaux courts.

Le développement du CE Sud-Sud est une préoccupation forte, au Nord comme au Sud. Différentes initiatives sont en cours, en Amérique Latine et en Inde notamment, pour développer des formes de commerce local plus favorables aux producteurs et aux artisans défavorisés, et adapter les principes du CE aux contextes locaux. En Afrique de l'Ouest, les initiatives sont naissantes, à l'instar de la charte d'engagement au CE élaborée par Enda Tiers Monde avec l'appui de multiples acteurs sénégalais, mais elles jettent les bases du développement possible d'une forme de commerce plus respectueux de principes éthiques, sociaux et environnementaux.

L'AFD devrait appuyer la réflexion sur la diffusion du CE dans les pays du Sud, par le développement de filières équitables proches des règles existantes aujourd'hui dans le CE Sud-Nord. Ceci implique plusieurs types de travaux :

- L'évaluation du marché potentiel, qui est pour l'instant probablement étroit dans de nombreux pays du Sud (hormis les pays avec une classe à revenus intermédiaires importante tels que le Brésil, l'Inde ou le Mexique).

- La définition de standards partagés, avec deux options possibles :
 - ✓ La validation de l'utilisation des labels du CE pour sa promotion auprès des distributeurs et consommateurs locaux (enregistrement en cours par exemple du label FLO dans les pays producteurs)
 - ✓ La construction de systèmes de certification locale validée au niveau national ou sous régional, portée par les réseaux de producteurs et / ou les réseaux multiacteurs de promotion du CE et plus centrée sur les pratiques de contrôle interne.

Sur les marchés locaux, il conviendrait de favoriser des circuits courts permettant une vente la plus directe possible des producteurs aux consommateurs, en appuyant les organisations pour le développement de marchés paysans dans les centres urbains. Différentes expériences sont en cours de diffusion notamment en Amérique Latine, avec l'appui des bailleurs de fonds.

Si des études préliminaires sont concluantes, l'AFD pourrait envisager le montage de projets multi-bénéficiaires au niveau national ou sous-régional, et en confier la maîtrise d'ouvrage aux réseaux régionaux de producteurs ou aux plateformes régionales des réseaux internationaux.

5.5. APPUI AU FINANCEMENT DES OPÉRATEURS

5.5.1. APPUI AU FINANCEMENT DES OPÉRATEURS DU SUD

(1) Le financement des opérateurs équitables au Sud est insuffisant⁸ malgré le fait qu'ils présentent de meilleurs profils de risque que les opérateurs conventionnels et alors que leurs besoins de financement de court et moyen terme sont accrus.

Les besoins de financement des opérateurs équitables ne diffèrent pas fondamentalement de ceux des opérateurs conventionnels, mais la participation au CE présente 2 particularités :

- **Les besoins de financement sont supérieurs :**
 - Les produits équitables sont souvent caractérisés par des exigences supérieures en matière de qualité, ce qui entraîne des besoins accrus en intrants et en équipement pour les producteurs et artisans.

⁸ L'annexe 8 du rapport relatif à l'objectif 4 analyse en détail les besoins de financement de chaque acteur du CE, au Sud et au Nord, ainsi que les caractéristiques de l'offre actuelle de financement à ces acteurs. La présente section en reprend les principales conclusions.

- Les OP doivent disposer de la trésorerie suffisante pour pouvoir payer les producteurs à la livraison, voire un peu par anticipation, afin d'éviter la « fuite » vers des acheteurs concurrents.
 - Les OP, surtout lorsqu'elles atteignent des tailles importantes et des niveaux de structuration solides, ont d'importants besoins pour le financement d'équipements leur permettant d'améliorer leurs capacités logistiques et d'intégrer de nouvelles fonctions en aval des filières.
 - Le respect des exigences en matière sociale et environnementale peut également entraîner des besoins de financement accrus.
 - Tous ces besoins sont accrus, notamment chez les OP, avec l'augmentation recherchée des quantités traitées et en période de cours mondiaux élevés.
- **Les opérateurs présentent un meilleur profil de risque :**
- Pour les OP et PME de transformation/exportation au Sud, le CE :
 - ✓ offre des possibilités de sécurisation des crédits par ses critères d'éligibilité et de fonctionnement ; l'existence de contrats de vente au niveau des OP avec un niveau de prix fixé, peut de plus être utilisée comme garantie et permettre quand cela est proposé d'assurer un remboursement du crédit au prêteur directement par l'acheteur ;
 - ✓ prévoit « théoriquement » une possibilité de préfinancement des commandes par les importateurs pour financer les opérations de collecte, transformation et exportation.
 - Pour les producteurs, l'appartenance même à une OP bien structurée et disposant de marchés rémunérateurs, voire garantis sur le court et moyen terme confère une meilleure sécurisation aux crédits qui leur seraient octroyés.

L'offre de financement des opérateurs équitables est nettement en deçà des besoins :

- **L'offre de financement des producteurs équitables reste faible car :**
- le CE n'offre pas de mécanisme de financement spécifique des producteurs individuels ; certains d'entre eux bénéficient dans de rares cas d'avances sur récolte de la part des coopératives ou des acheteurs privés qu'ils fournissent ;
 - les IMF, qui sont pourtant « théoriquement » les acteurs financiers les mieux placés pour les financer, restent confrontées aux risques systémiques liés au financement de l'agriculture, à une partie des surcoûts opérationnels d'intervention en zone rurale et à un manque de savoir-faire ;
 - les « grandes » OP sont souvent plus tentées de développer des systèmes de crédit en interne ou de créer des filiales financières, plutôt que de rechercher des partenariats avec des IMF ; ces systèmes sont souvent considérés comme moins « chers » mais ne fonctionnent pas toujours de façon optimale du point de vue de la qualité de leur portefeuille comme des montants qu'ils peuvent couvrir. En outre, ils nécessitent des appuis externes très importants.

❑ **L'offre de financement pour les OP et PME de transformation/exportation au Sud reste insuffisante :**

- Elle est limitée au niveau local, les banques commerciales étant réticentes à s'engager dans le secteur agricole, d'autant plus que les montants concernés ne sont pas négligeables. Si elles financent quelquefois les campagnes sur du CT sur la base des contrats, leur engagement sur les moyen et long termes est extrêmement limité.
- Elle est concentrée au niveau d'une dizaine d'institutions financières de développement (et de fonds sociaux/durables) que sont Oikocredit, TRIODOS, Rabobank Foundation, la SIDI, Alterfin, ETIMOS, Doen Foundation, Verde Venture, Shared Interest et Root Capital. Elles offrent, en fonction de leurs stratégies, prêts CT, plus rarement prêts MLT, garanties ou prises de participation. Les quelques plus grandes OP d'Amérique Latine et des Caraïbes sont souvent financées par plusieurs de ces institutions et les données relatives à leur niveau d'endettement mériteraient d'être évaluées. L'Afrique, hormis le Ghana, reste très peu concernée par ces financements. Aux dires des institutions financières, la demande dépasse largement leur capacité d'offre, et plusieurs d'entre elles sont à la recherche de financements, soit seules, soit via la mise en place de fonds communs régionaux ou sectoriels.
- Elle se réduit dans le cadre du préfinancement par les importateurs à mesure que le secteur se diversifie et que les volumes augmentent ; en effet, le crédit commercial octroyé aux OP par les importateurs, qui fait partie des critères du CE, n'est souvent octroyé que par les importateurs spécialisés 100% équitables qui connaissent bien leurs OP partenaires, et dans la mesure de leurs capacités.

En outre, la forme coopérative peut limiter l'attractivité des OP en recherche de fonds propres car les investisseurs potentiels peuvent être inquiets de leur bonne gouvernance, bien que des instruments adaptés existent pour de tels investissements (dette subordonnée, actions sans droits de vote).

En vue de faciliter le financement des OP équitables, des initiatives telles que FAST ou AGROFINE travaillent à i) l'élaboration d'une méthode de notation des OP et la mise en place d'un fond de notation, ii) la recherche de mécanismes de garanties appropriés ou iii) la mise en place de bases de données et de plateformes entre OP et institutions financières.

(2) L'AFD pourrait intervenir dans le financement des producteurs équitables de plusieurs manières :

- ❑ **Le renforcement de capacité des IMF, afin qu'elles soient suffisamment outillées et informées pour servir cette clientèle de façon pérenne**, en gérant correctement les risques. Plusieurs types d'interventions concrètes sont envisageables auprès d'IMF identifiées comme étant intéressées à (ou intervenant déjà) dans le financement

agricole, et notamment dans le financement de producteurs impliqués dans des filières équitables :

- Assistance dans la conduite d'études de marchés, dans la mise en place de méthodologies et d'outils d'approche, d'analyse et de suivi de ce type de portefeuille.
 - Appui à la mise en place d'opérations pilotes de financement des producteurs en articulation avec des OP.
- **La facilitation du refinancement des IMF auprès des banques commerciales via la mise en place de garanties partielles**, par exemple de type ARIZ.
- **L'octroi direct aux IMF de lignes de crédits**, éventuellement à taux bonifié, par exemple via la facilité microfinance.

Au-delà de ces interventions spécifiques, toutes les actions visant à renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations et à appuyer le développement des filières, en amont (production) ou en aval (marchés), participent à la sécurisation de l'environnement pour le financement : producteurs maîtrisant leurs techniques, OP solides bien organisées et structurées pouvant servir de relais d'information, productions diversifiées, marchés pérennes à forte valeur ajoutée. Tous ces aspects permettent de réduire les risques et les coûts pour les IMF.

(3) Un appui à la professionnalisation d'OP développant des filiales ou des organisations faïtières spécialisées dans les activités d'épargne et de crédit à leurs membres pourrait s'avérer utile dans les contextes où des expériences ont montré leur efficacité ou lorsque les IMF ne sont pas présentes ou pas intéressées.

(4) Les moyens d'action de l'AFD en matière de financement des OP et des PME de transformation sont les suivants :

- **L'amélioration de l'intermédiation financière au niveau des banques et de certaines grandes IMF locales** afin qu'elles soient en mesure d'offrir aux OP et PME de transformation des produits adaptés, et de gérer et suivre leur portefeuille par :
- *un renforcement de leurs capacités techniques et de gestion* lorsque les secteurs agricoles, du commerce international et des productions certifiées ne leur sont pas familiers ;
 - *des lignes de refinancement adaptées en taux et en durée, en direct, ou via des fonds spécialisés* (dans ce dernier cas il peut s'agir de prêt ou de quasi capital) qui eux-mêmes refinancent les IMF rurales, tels que le fond FEFISOL auquel l'AFD a octroyé un financement dans le cadre de la facilité microfinance. L'offre de crédits d'équipement et d'investissement à MT nécessite des ressources longues ; les refinancements des bailleurs de fonds peuvent être assortis de conditions sur la destination sectorielle des prêts, mais à condition que ces secteurs ne mettent pas en danger la diversification du portefeuille de l'IF, et soient bien inscrits dans les cibles stratégiques de l'IF ;

- *des systèmes de garantie facilitant le refinancement des institutions financières, ou éventuellement le financement des OP, au cas par cas, et lorsque le risque est réellement partagé par l'institution financière et que le développement de ces marchés est bien voulu par elle : l'existence de mécanismes de partage de risque ne doit pas en créer l'opportunité.*
- **L'appui à des sources de financements internationales lorsque les financements locaux sont encore inexistants ou insuffisants** par des prises de participation, des prêts ou des garanties (de portefeuille, type ARIZ) aux institutions financières de développement, fonds et investisseurs sociaux qui interviennent dans le financement direct des OP et PME du secteur. L'AFD ne dispose pas d'outil similaire à la facilité microfinance lui permettant de financer, avec souplesse, des fonds et institutions financières internationales qui refinancent directement les OP.
- Pourtant un financement adapté prenant en compte les taux de rentabilité des activités des OP auprès d'institutions financières expérimentées, telles que le fond PROGRESO (pour les refinancements CT), le fond FOPEPRO ou Oikocredit (pour les refinancements MLT) pourrait être envisagé et aurait un impact important sur les OP équitables étant donné le portefeuille déjà constitué et potentiel de ces institutions⁹. L'AFD a une expérience récente de financement de ce type de fond avec le prêt octroyé à Verde Venture.
- **Le renforcement des capacités techniques et de gestion des OP par des programmes d'assistance technique**, ceux-ci permettant aux OP de renforcer leur gouvernance, leur assise financière, et d'être en capacité de produire des plans d'affaires et des documents financiers fiables pour les banques (Cf. Section 5.1). Des actions de projets en cours ciblés sur le renforcement des capacités administratives, comptables et financières des OP démontrent des résultats particulièrement encourageants. Un appui au projet d'Agrofine de mise en place d'un système de notation-évaluation des OP basé en grande partie sur les informations recueillies lors des audits de FLO, et d'un fond associé serait également à étudier, bien que toutes les institutions financières finançant le secteur ne soient pas convaincues de l'utilité d'un tel « filtre ».
- **Et éventuellement dans certains cas très spécifiques, la prise de participation directe ou le financement par prêt dans des entreprises du Sud impliquées dans l'aval de la production.** Cette solution de financement direct de l'AFD auprès d'OP ou de PME au Sud impliquées dans les filières équitables est très peu probable, d'autant que les montants en jeu sont souvent de relativement petite taille (quelques centaines de milliers d'euros, au maximum 1 million €) et que l'AFD a plutôt pour conduite de favoriser le passage par des institutions financières.

⁹ Cf. détail du fonctionnement de ces institutions financières dans l'annexe 8 jointe au rapport relatif à l'objectif 4.

5.5.2. APPUI AU FINANCEMENT DES OPÉRATEURS ÉQUITABLES OU D'INVESTISSEURS PRIVÉS AU NORD DANS L'OBJECTIF DE DÉVELOPPER LES FILIÈRES AU SUD

(1) L'offre de financement aux opérateurs équitables du Nord est très insuffisante, notamment dans le cadre des filières intégrées.

Au Nord, au niveau des importateurs, et des distributeurs spécialisés, le CE :

- Implique la capacité pour les importateurs de **mobiliser des financements bancaires pour pouvoir préfinancer leurs commandes** ; or, force est de constater que les engagements de préfinancement sont inférieurs aux besoins..
- Impose, notamment au sein des réseaux intégrés, des engagements en termes d'appui au renforcement des capacités des producteurs partenaires au Sud, et d'éducation au développement au Nord, qui rendent difficilement rentables les modèles économiques, ou du moins **pas assez rentables pour accéder aux financements bancaires pourtant indispensables au développement commercial et à la pérennité de ces structures et donc in fine, au maintien des filières équitables qu'ils portent.**

Une offre de financement à ces acteurs en dehors du secteur bancaire classique et de l'implication de quelques banques coopératives (comme le Crédit Coopératif en France) :

- est proposée par Oikocredit, en prêt ou en prise de participation, ainsi que par des ONG du type Solidaridad en participation ;
- tend à être facilitée par l'initiative d'Agrofine de tentative de constitution d'un fond de garantie (Cf. ci-après).

(2) Les possibilités d'intervention de l'AFD en matière de financement d'opérateurs équitables du Nord sont les suivantes :

- **Faciliter les investissements des entreprises responsables du Nord dans les secteurs équitables au Sud afin de créer de la valeur ajoutée, dans la mesure où les producteurs et leurs organisations sont impliqués et bénéficient réellement des montages** ; l'AFD pourrait dans ces cas apporter des garanties partielles à des prises de participation d'entreprises du Nord dans des entreprises conjointes avec des OP ou PME du Sud (garantie de fond propre ARIZ) ou financer avec des subventions une partie des coûts de lancement de ces nouvelles activités de transformation, de la même façon que l'AFD le fait dans le lancement de banques de microfinance.

Les investisseurs du Nord en question peuvent être certains importateurs équitables qui ont dans leur stratégie une volonté d'investir directement au Sud, (Cf. AgroFair, Divine Company Ltd, ou Ethiquable qui cofinance certains équipements) mais aussi des investisseurs « éthiques » qui ne sont pas forcément opérateurs au Nord.

- ❑ **Faciliter le préfinancement des commandes par les importateurs lorsque, et tant que, les banques et IMF locales ne sont pas en mesure de l'assurer à hauteur des besoins, par la mise en place de garanties appropriés en lien avec le secteur bancaire international.** Le développement de services financiers achetés auprès des institutions financières locales au Sud va dans le sens d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée pour les pays du Sud. Cependant, en l'absence d'incitations et de volonté fortes des banques locales à s'impliquer dans le CE, le crédit commercial tel que pratiqué par certains acteurs spécialisés du CE est effectivement une ressource financière peu chère, « facile d'accès » et donc avantageuse pour les OP.

PROPARCO est en discussion avec Agrofine et le Credit Coopératif pour la mise en place d'un système de garantie mais les modalités concrètes de mise en place et de tarification n'ont pas encore été définies, les importateurs pouvant donc difficilement se prononcer sur leur intérêt à participer à ce mécanisme. Seuls les importateurs spécialisés, et uniquement pour les achats qu'ils réalisent en direct auprès d'OP n'ayant pas d'autres modalités possibles de préfinancement, seraient de toute manière potentiellement intéressés.

- ❑ **Faciliter par des garanties le financement global par les banques des importateurs-distributeurs des filières intégrées.**
- ❑ **Éventuellement, dans certains cas spécifiques, envisager une bonification de prêts moyen long terme réalisés par des banques (Crédit Coopératif par exemple) aux opérateurs du Nord qui souhaiteraient s'engager dans le développement de filières équitables au Sud.**
- ❑ **Faciliter l'entrée des producteurs et/ou de leurs organisations au capital d'entreprises de distribution du Nord ou d'entreprises de transformation au Sud par des montages financiers adaptés :** soit de la subvention ou du prêt aux OP pour l'achat de leurs parts sociales (comme l'a fait le DFID dans le cas de Divine Chocolate Ltd), soit de la prise de participation dans les entreprises en question avec cession de parts à terme aux producteurs.

5.6. APPUI À UNE GESTION COORDONNÉE DU CE ET À LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME

(1) Les deux principaux systèmes de gestion du CE au niveau international, FLO et WFTO, sont entrés dans un processus de révision globale de leur mode de fonctionnement, et ont besoin d'appuis financiers et de conseils stratégiques pour mener à bien les différents chantiers.

Le CE se trouve aujourd'hui dans une dynamique d'intégration croissante des initiatives, rendue nécessaire par le développement rapide du secteur. Le marché a en effet crû au-delà des capacités de gestion coordonnée du CE dans les différents pays producteurs et pays consommateurs. Aujourd'hui les deux principaux systèmes de

gestion du CE au niveau international, FLO et WFTO, révisent en profondeur leur mode de fonctionnement, en cherchant à harmoniser les procédures, renforcer des règles communes au niveau international et proposer une image plus claire du secteur du CE. Pour mener à bien ce chantier d'envergure, il est nécessaire qu'ils puissent disposer d'appuis financiers et de conseils stratégiques de la part de structures investies dans les activités de coopération, notamment pour assurer de nouvelles formes de gestion coordonnée Nord-Sud du CE.

(2) Des appuis de l'AFD à FLO et WFTO seraient utiles en termes d'impact quantitatif dans le cadre du changement d'échelle du CE, comme d'impact qualitatif pour garantir un développement du secteur dans un souci permanent de rééquilibrage des responsabilités et des revenus au profit du Sud. Une contribution au basket-fund européen de financement à FLO permettrait en outre une coordination de l'AFD avec d'autres bailleurs européens et lui conférerait une certaine légitimité.

L'annexe 2 du rapport relatif à l'objectif 1 présente les grandes caractéristiques du processus de révision stratégique de FLO, et en particulier la volonté d'accorder plus de poids aux producteurs dans sa gouvernance.

FLO indique travailler également sur les aspects suivants (liste non exhaustive) :

- Renverser la gouvernance du système, en consacrant la primauté à la Fédération FLO qui coordonnerait ensuite l'action des différentes initiatives nationales ; ceci aurait l'aval de la quasi-totalité des initiatives nationales et aurait été acté par le Conseil d'Administration de FLO.
- Envisager l'ouverture de la certification, à l'horizon 2012, à d'autres organismes que FLO-Cert. Ceci pose cependant plusieurs questions, telles la mise en place d'un système d'accréditation des certificateurs et l'avenir même de FLO-Cert.
- Mettre en place un système de suivi-évaluation, sur la base d'indicateurs internes, qui serait mis en oeuvre au Sud par des acteurs à définir (réseaux de producteurs, organismes d'appui, ...).
- Bâtir un système d'information sur les marchés équitables, avec l'appui d'Accenture, de manière à faciliter la transmission d'information du Nord vers le Sud. Un pilote devrait être opérationnel en France avant la fin 2009.

Le basket-fund proposé par FLO, outre le soutien au renforcement du système FLO¹⁰ permet aux bailleurs d'assurer la mise en cohérence entre leurs interventions en cours dans l'appui au CE, notamment au Sud et la gestion du label CE de façon plus globale.

¹⁰ Cf. Annexe 6 jointe au rapport relatif à l'Objectif 3

Une contribution, même limitée, de l'AFD à ce basket-fund dans le cadre de la révision stratégique de FLO, lui permettrait :

- d'être en articulation avec les autres bailleurs afin d'améliorer l'efficacité de l'aide ;
- de participer à la remise en question du système, rendue nécessaire par le changement d'échelle du CE, tout en veillant à ce que les risques liés à une influence grandissante des nouveaux opérateurs entrant dans le système (grandes entreprises agroalimentaires et textiles, distributeurs conventionnels via leurs marques distributeurs), dont les pratiques ne sont pas toujours cohérentes avec les principes du CE et les engagements dans le CE parfois réduits « à minima », soient identifiés et contenus.

L'AFD devrait, dans son souci d'un développement plus équilibré entre le Sud et le Nord, veiller à ce que les efforts d'accroissement des volumes au sein des filières FLO n'empêchent pas les efforts d'amélioration de l'impact du CE et de meilleure répartition de la VA au profit des petits producteurs du Sud dans les filières CE.

- de peser dans le sens d'une meilleure gouvernance du système et d'une implication accrue des acteurs du Sud en son sein.

Les travaux menés par WFTO dans le sens notamment de la définition de nouveaux standards et celle de nouveaux rôles aux différents acteurs de cette plateforme méritent également d'être soutenus.

5.7. ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À FAIRE RÉALISER

(1) Certaines études d'impact devraient être menées en priorité pour éclaircir en certain nombre de points en débats présentés dans l'Objectif 2.

Conformément aux analyses de l'objectif 2 sur l'impact, il serait pertinent et urgent de disposer d'études d'impact sur :

- les secteurs peu ou mal étudiés : filières fruits CE en Afrique, petites filières porteuses d'innovation et de valeur ajoutée locale potentielle comme noix de cajou, huiles, vanille...
- les travailleurs dans les systèmes de plantation ;
- la répartition de la valeur ajoutée : comparatif avec les filières conventionnelles pour différents produits et différentes organisations ;
- les acteurs intermédiaires au Sud (transformateurs, exportateurs), et les acteurs du Nord.

D'autre part des études additionnelles seraient nécessaires à une meilleure compréhension des évolutions du système et un meilleur ciblage des interventions. Il s'agit d'études relatives aux :

- aux articulations biologique/équitable : coût/opportunité en fonction des filières et des contextes ;

- aux perspectives d'évolution des marchés équitables, biologiques et autres marchés différenciés, et notamment l'impact prévisible de la crise sur le comportement des consommateurs ;
- à l'impact du tourisme équitable et solidaire.

5.8. INDICATEURS PERTINENTS ET OUTILS DE SUIVI

Note : FLO est l'OCE la plus engagée dans la recherche d'indicateurs de résultats et d'indicateurs d'impact. La formalisation d'un dispositif de suivi évaluation est d'ailleurs actuellement en cours.

(1) Le tableau ci-après présente une sélection d'indicateurs de résultats par thématique, ainsi que les outils pour leur mesure.

Les thématiques concernées sont les suivantes :

- Développement rural local,
- Appui aux OP,
- Politiques sectorielles de régulation des prix et des filières,
- Éthique des règles commerciale Sud-Nord et Sud-Sud,
- Éducation au développement,
- Croissance du marché au Nord,
- Durabilité du système et autonomie des OCE.

Une part importante de l'information permettant de mesurer les indicateurs, à recueillir avec une fréquence annuelle en général, sera demandée auprès des acteurs du CE et notamment :

- les OCE au Nord dans le cadre de leurs rapports annuels, systèmes de suivi évaluation (dans le cas de FLO) et systèmes d'information en cours de développement ;
- les réseaux de producteurs du CE au Sud, dans le cadre de leurs bilans annuels réalisés lors des assemblées générales ;
- si nécessaire dans le cas de projets localisés, les rapports d'inspection des certificateurs CE pourront constituer une source complémentaire d'information.

Dans les pays de coopération, il sera nécessaire de recueillir des informations complémentaires auprès d'un échantillon d'OP sur les avancées en matière de développement organisationnel et commercial (compter 2 à 3 jours par OP et par an), et auprès des services de l'État sur l'évolution des exportations et sur l'appui des gouvernements dans la promotion du CE Sud-Nord et Sud-Sud.

(2) L'analyse de l'impact du CE au Sud devrait être menée sur la base de la réalisation d'une quinzaine d'études au minimum, tous les 3 ou 4 ans, selon la méthodologie développée par FLO et AVSF qui semble faire consensus parmi la communauté équitable.

Note : La demande de l'AFD porte surtout sur des recommandations concernant la mise en œuvre de la méthodologie de suivi / évaluation de l'impact du CE mise au point par FLO et AVSF. La présente section présente par conséquent la manière dont cette méthodologie devrait être mise en œuvre.

La méthodologie de suivi-évaluation de l'impact du CE utilisée par FLO permet d'apporter des éléments sur les grandes tendances au niveau d'un échantillon raisonné d'OP (Cf tableau ci-après) et est particulièrement pertinente pour les OP ayant au moins 3 ans d'ancienneté dans le CE.

Echantillonnage raisonné d'OP pour les études d'impact

Type d'OP	Nombre minimum d'étude de cas
OP avec une longue trajectoire dans le CE et des ventes importantes sur les marchés rémunérateurs	3 (dont au moins une OP de 1er degré)
OP avec un fort potentiel dans le CE	3 (dont au moins une OP de 1er degré)
Faîtière avec participation partielle et non exclusive des organisations de base	2
Faîtière très vaste avec peu de ventes dans le CE (en % des ventes totales)	1 ou 2
OP ayant un fort usage de main d'œuvre temporaire (surtout fruits)	1 ou 2
OP dépendant de l'industrie de transformation locale	1 ou 2

Pour disposer d'informations suffisamment parlantes pour être exploitées envers les consommateurs du Nord ou élaborer des actions d'appui pour d'autres OP qui seraient dans des situations similaires, il est pertinent de disposer d'une base minimale d'une quinzaine d'études de cas représentant la diversité des filières et des situations organisationnelles dans le CE. Ces études, dont le temps de réalisation est de l'ordre de 3 mois, sont à réaliser tous les 3 à 4 ans. Elles pourraient être réalisées dans le cadre du dispositif présenté dans la section 5.2. Dans la présente situation, une dizaine d'études sont en cours de compilation au niveau de différentes initiatives nationales de FLO.

Dans le secteur du tourisme équitable et solidaire, il convient d'indiquer que la Région Île de France finance, sur la période 2009-2011, un projet de recherche visant à proposer un dispositif d'évaluation de l'impact (actuellement très peu étudié) et des pratiques des acteurs de ce type de tourisme.

Indicateurs de suivi-évaluation proposés :

Thématique	Résultats attendus	Indicateurs proposés	Outils pour la mesure de ces indicateurs
Développement rural local	Le CE favorise la création de richesses et le développement durable au niveau local par la création d'emplois, de revenus, le renforcement de capacités, le respect des conditions sociales et environnementales	<p>Evolution des surfaces et nombre de producteurs participant au CE</p> <p>Nombre de nouvelles filières CE certifiées dans le pays</p> <p>Niveau de croissance du CE dans les pays à plus faibles revenus</p> <p>Revenus supplémentaires liés au différentiel de prix équitable</p> <p>Montant de primes du CE reçu et utilisation</p> <p>Renforcement du leadership engagé : implication des membres dans leur organisation, processus de décision collective ; implication et capacités des responsables des OP pour le développement de leur organisation</p> <p>Population bénéficiant de pratiques de gestion raisonnée des ressources naturelles</p> <p>Surfaces supplémentaires en gestion raisonnée des ressources naturelles</p> <p>Diversification des sources de revenus permises par le CE dans chaque OP : nombre de filières certifiées par organisation</p>	<p>Voir guide utilisation indicateurs AFD et base de données suivi évaluation de FLO</p> <p>Publication des nouveaux standards</p> <p>Base de données suivi évaluation de FLO</p> <p>Base de données suivi évaluation de FLO</p> <p>Diagnostiques organisationnels et évaluation annuelle dans un échantillon d'OP appuyées</p> <p>Voir guide utilisation indicateurs agrégables de l'AFD</p> <p>Base de données suivi évaluation de FLO</p>

Thématique	Résultats attendus	Indicateurs proposés y compris indicateurs AFD liés aux interventions d'appui aux OP et indicateurs agrégés développement rural/ environnement	Outils pour la mesure de ces indicateurs
Appui aux OP	Le CE permet le renforcement de capacités des producteurs et la gestion autonome de leurs organisations	<p>Croissance du nombre d'OP participant au CE</p> <p>Services rendus aux membres par l'OP</p> <p>Maîtrise organisationnelle : maîtrise des activités de conseil et formation, établissement et respect de règles d'utilisation d'équipements, augmentation des ressources économiques de l'organisation</p> <p>Niveau de maîtrise de l'exportation par l'OP</p> <p>Capacités pour les OP à transformer les produits localement ou à maîtriser les conditions de transformation des produits à façon</p> <p>Croissance des ventes CE assurées par les OP et part du CE dans les ventes totales des OP</p> <p>Niveau de participation des réseaux d'organisation de producteurs du CE dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La coordination des actions de développement du CE dans chaque pays producteur - La participation dans les instances décisionnelles du CE au niveau international - L'appui technique aux OP pour pouvoir bénéficier plus largement du CE 	<p>CR annuels de FLO et WFTO</p> <p>Diagnosics organisationnels et évaluation annuelle dans un échantillon d'OP appuyées</p> <p>Rapports annuels des douanes sur les données d'exportation</p> <p>Contrats des organisations avec les transformateurs</p> <p>Base de données suivi évaluation de FLO</p> <p>Rapports annuels des réseaux sous régionaux de producteurs</p>
Politiques sectorielles de régulation des prix et des filières	Le CE en favorisant le développement de relations commerciales de long terme, permet la construction de politiques sectorielles	Niveau de participation des Etats du Sud dans la promotion des filières CE : projets cofinancés, décrets d'application sur le commerce équitable, promotion de marchés solidaires dans le pays...	<p>Documents de projet, décrets, ...</p> <p>Existence d'une instance en charge des questions liées au commerce durable</p> <p>Entretiens avec les ministères de l'agriculture et du commerce des pays concernés</p>

Thématique	Résultats attendus	Indicateurs proposés y compris indicateurs AFD liés aux interventions d'appui aux OP et indicateurs agrégés développement rural/ environnement	Outils pour la mesure de ces indicateurs
Éthique des règles commerciales Sud-Nord et Sud-Sud	Le développement du CE dans les filières améliore les pratiques commerciales des autres acteurs hors CE	<p>Comparaison des conditions commerciales avec filière locale (prix, qualité, modalité de paiement,...)</p> <p>Nouveaux pays disposant de labels de commerce équitable et /ou solidaire</p>	<p>Diagnostiques organisationnels et évaluation annuelle dans un échantillon d'OP appuyées</p> <p>Contrats cadres acheteur-OP et contrats de vente des OP</p> <p>Données des douanes sur les volumes et prix moyen d'exportation par opérateur</p> <p>Rapports annuels des réseaux et plateforme régionales du CE au Sud</p>
Éducation au développement / consommateur	Au-delà de l'acte d'achat, le CE permet au consommateur de prendre en compte les enjeux de développement des agricultures du Sud	<p>Un système d'information sur l'état du CE disponible au consommateur (ventes par opérateur, origines par pays, par produits, par OP...)</p> <p>Réalisation d'au moins un évènement national au Nord mobilisateur sur le CE avec une participation significative</p> <p>Production de connaissances à disposition du public via la publication annuelle d'études sur le CE</p>	<p>Existence de portails web accessible et actualisé sur le marché du CE</p> <p>Acte séminaire</p> <p>Etudes publiées</p> <p>Etudes/sondages sur le niveau de connaissance du CE par les consommateurs (tous les 2 ans)</p>
Croissance du marché au Nord	Le marché du CE se développe de manière continue dans les pays consommateurs	<p>Pourcentage de croissance des ventes en valeur et par produit</p> <p>Evolution des parts de marchés de détail des principaux produits du CE (5 ou 6)</p> <p>Innovation par le développement de nouvelles catégories de produits</p>	<p>Rapports annuels des initiatives nationales</p> <p>Etudes sur l'Etat du CE</p> <p>Publication des nouveaux standards</p>

Thématique	Résultats attendus	Indicateurs proposés y compris indicateurs AFD liés aux interventions d'appui aux OP et indicateurs agrégés développement rural/ environnement	Outils pour la mesure de ces indicateurs
Durabilité / autonomie des OCE	Les OCE deviennent de plus en plus autonomes pour leur fonctionnement courant des subventions extérieures et développent un système structuré et efficace assurant une inclusion croissante des petits producteurs	<p>Part des fonds propres dans le budget annuel des OCE</p> <p>Rapport entre le cout d'inspection des OP par rapport aux ventes réalisées en CE</p> <p>Fonctionnement d'une plateforme dynamique et d'échange d'information entre acteurs du CE (producteurs, OCE, acheteurs, consommateurs), via notamment un système d'information en ligne</p> <p>Délais de révision des prix et des standards CE</p>	<p>Bilan financier annuel des initiatives nationales, FLO et autres OCE</p> <p>Rapports financiers des certificateurs et bilan financier des OCE</p> <p>Analyse des données disponibles sur le système d'information</p> <p>Analyse des fréquences d'ajustement des prix et standards par produit</p>